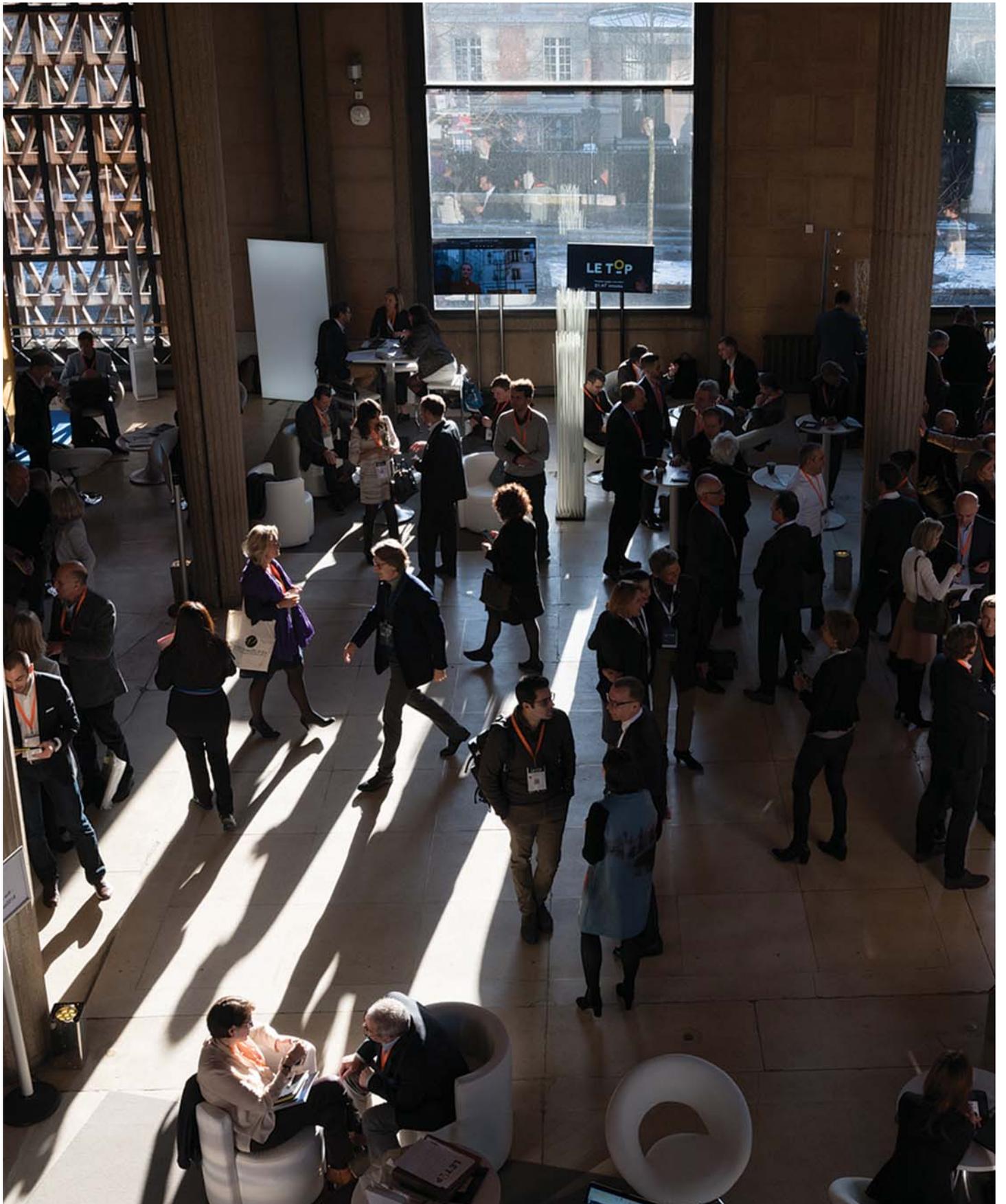


RAPPORT D'ACTIVITÉ

20
18

 afep



Sommaire

3 Le mot du Président

4 A propos de l'Afep

10 **FOCUS : LE RÔLE CENTRAL DES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES**

- Un acteur majeur de l'emploi en France
- Une initiative pour renforcer les liens avec les PME : Le Top
- Un développement à l'international qui profite à tous

23 **THÉMATIQUES ET EXPERTISES**

- Fiscalité
- Gouvernance & droit des sociétés
- Financement des entreprises
- Droit économique
- Responsabilité sociale des entreprises
- Travail, emploi & protection sociale
- Environnement, climat & énergie
- Négociations commerciales internationales
- Europe

43 **INTERACTIONS**

“

Laurent Burelle, *Président de l'Afep*

Le mot du Président

2017 a été une année de rupture.
2018 restera comme une année très contrastée pour les grandes entreprises.

S'appuyant sur la capacité d'analyse de ses équipes, l'Afep – association française des entreprises privées – a participé à l'élaboration de nouveaux projets tant dans le domaine des finances publiques – avec le projet de loi de finances pour 2019 – qu'en matière de gouvernance des entreprises, avec la publication d'un nouveau code de gouvernement des entreprises cotées et un HCGE – Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise – renouvelé dans sa composition et conforté dans son rôle de « gendarme » de la *soft law*. Ces efforts ont participé à la modernisation de la place de Paris et à la manière dont les entreprises françaises sont considérées à l'étranger.

Pour les grandes entreprises françaises privées, de nombreux chantiers restent encore ouverts après les initiatives importantes prises en 2018 :

- La création du Top, un exercice de *speed-dating* des grandes entreprises avec 400 PME issues de toute la France. Un très grand succès ! Je remercie au passage les quarante dirigeants de grande entreprise qui ont bien voulu donner de leur temps personnel, de leur intérêt et assurer le suivi de cette initiative, qui sera reconduite en février 2019.
- Les engagements volontaires des grandes entreprises en faveur de la transition énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire, et plus largement de la

prise en compte des différents enjeux liés à la responsabilité de nos entreprises (délais de paiement, égalité salariale femmes-hommes, handicap, apprentissage, promotion de la diversité, etc...).

- Enfin, nous avons lancé au cours de l'année 2017 un groupe de réflexion de Présidents concernant nos implantations en province et l'attachement que nous portons aux territoires. Ce sujet, plus que jamais d'actualité, constitue aussi un point important pour 2019, où nous inciterons nos responsables implantés en région à participer au grand débat national.

Dans un contexte de turbulences mondiales et d'incertitudes européennes et françaises, nos grandes entreprises françaises privées sauront continuer à se mobiliser pour l'Europe, pour l'euro, pour la libre circulation des marchandises et des personnes, malgré la montée des risques politiques et sociaux régionaux.

Pour autant, votre association – l'Afep – restera attentive à la préservation des intérêts des actionnaires qui apportent les capitaux essentiels à notre développement. Ainsi nous resterons toujours engagés et soucieux d'une réforme du budget de l'Etat qui permette de maintenir notre attractivité et notre compétitivité nationale et de préserver l'enthousiasme des grandes entreprises françaises pour continuer à investir, innover et embaucher dans leur pays, la France.

L'Afep

La voix des grandes entreprises françaises depuis 35 ans.

Les 120 entreprises qui composent l'Afep ont l'ambition d'une France qui joue pleinement son rôle au sein de l'Europe et dans la mondialisation.

Présente à Paris et à Bruxelles, l'Afep porte la voix de ses adhérents auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes. Elle met à contribution l'expérience et la vision des dirigeants des sociétés membres, à travers son conseil d'administration et des groupes de travail qui définissent les actions à mener dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi.

Elle participe à l'élaboration des réglementations concernant la fiscalité, la gouvernance des sociétés, le financement des entreprises, la protection sociale, le droit du travail, l'environnement, l'énergie, la concurrence, la propriété intellectuelle ou encore les négociations commerciales internationales. Ses travaux sont basés sur des analyses objectives de la situation des entreprises et de nombreuses comparaisons internationales.

Ecosystème réactif et apolitique, l'Afep constitue un espace de rencontre privilégié entre les entreprises adhérentes, les responsables politiques, les parlementaires et les administrations françaises et européennes. L'Afep est enregistrée auprès de la HATVP.

Nos objectifs :

- Contribuer au développement d'une économie française et européenne compétitive
- Développer le rôle des actionnaires
- Nouer un dialogue constructif entre grandes entreprises, pouvoirs publics français et institutions européennes
- Proposer des réponses pragmatiques pour promouvoir un environnement législatif et réglementaire favorable au développement des entreprises
- Fédérer l'engagement des grandes entreprises en faveur du tissu productif, des territoires, de l'environnement et des jeunes

www.afep.com

Une association qui compte



10 secteurs clé de la vie des entreprises

-  Fiscalité
-  Travail, emploi & protection sociale
-  Affaires commerciales & propriété intellectuelle
-  Financement des entreprises et marchés financiers
-  Economie
-  Responsabilité sociétale des entreprises
-  Gouvernement d'entreprise
-  Environnement, climat & énergie
-  Droit des affaires
-  Négociations commerciales internationales

Notre gouvernance

Le Conseil d'administration

Jacques Aschenbroich,

Président Directeur Général de VALEO

Patricia Barbizet,

Vice-Présidente du Conseil d'Administration de KERING (*jusqu'au 31.12.2018*)

Sophie Bellon,

Présidente du Conseil d'Administration de SODEXO

Sophie Boissard,

Directrice Générale de KORIAN

Pierre-André de Chalendar,

Président Directeur Général de COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Jean-Charles Decaux,

Co-Directeur Général de JCDECAUX

Denis Duverne,

Président du Conseil d'Administration d'AXA

Paul Hermelin

Président Directeur Général de CAPGEMINI

Isabelle Kocher,

Directeur Général d'ENGIE

Jean Lemierre,

Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS

Frédéric Oudéa,

Directeur Général de SOCIETE GENERALE

Benoit Potier,

Président Directeur Général d'AIR LIQUIDE

Patrick Pouyanné,

Président Directeur Général de TOTAL

Serge Weinberg,

Président du Conseil d'Administration de SANOFI



Laurent Burelle

*Président du Conseil d'Administration
de l'Afep*

*Président Directeur Général
de COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM*

120 grandes entreprises

Nos adhérents

ACCORHOTELS ■ ADECCO FRANCE* ■ AFM (ASSOCIATION FAMILIALE MULLIEZ) ■ AIRBUS ■ AIR
 FRANCE KLM ■ AIR LIQUIDE ■ ALSTOM ■ ARCELORMITTAL FRANCE* ■ ARKEMA ■ ARTEMIS ■ AXA
 BIOMERIEUX ■ BNP PARIBAS ■ BOLLORÉ ■ BOUYGUES ■ BUREAU VERITAS ■ CAPGEMINI
 CARREFOUR SA ■ CASINO GUICHARD PERRACHON ■ CGG ■ CMA CGM ■ COMPAGNIE DE SAINT-
 GOBAIN ■ COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM ■ CONSTELLIUM ■ COVIVIO ■ CREDIT AGRICOLE SA
 CRITEO ■ DANONE ■ DELPHI FRANCE SAS* ■ DOMUSVI ■ EDENRED ■ EIFFAGE ■ ELIOR GROUP
 ELIS ■ ENGIE ■ ERAMET ■ ESSO SAF* ■ EURAZEO ■ EURONEXT ■ EUTELSAT SA ■ FAURECIA
 FFP ■ FIVES ■ FNAC DARTY ■ GALERIES LAFAYETTE ■ GE FRANCE* ■ GECINA ■ GENERALI
 FRANCE* ■ GETLINK ■ GROUPAMA ■ GROUPE BIC ■ GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT
 GROUPE ROCHER ■ GROUPE SEB ■ HERMES INTERNATIONAL ■ HSBC FRANCE* ■ IBM FRANCE*
 ICADE ■ ILIAD ■ IMERYS ■ INGENICO ■ INTERNATIONAL SOS ■ IPSEN ■ JCDECAUX ■ KERING
 KINGFISHER FRANCE* ■ KORIAN ■ LAFARGEHOLCIM* ■ LAGARDERE SCA ■ LAZARD FRERES
 LEGRAND SA ■ L'OREAL ■ LVMH – MOET HENNESSY LOUIS VUITTON ■ MANPOWER* ■ MERSEN
 MICHELIN ■ NATIXIS ■ NESTLE FRANCE* ■ NEXANS ■ NEXITY ■ ORANGE ■ PERNOD RICARD
 PSA GROUPE ■ RAMSAY GENERALE DE SANTE ■ REMY COINTREAU ■ RENAULT SAS ■ REVEVOL*
 REXEL ■ ROQUETTE FRERES ■ ROTHSCHILD & COMPAGNIE BANQUE ■ SAFRAN ■ SANOFI
 SCHLUMBERGER SA* ■ SCHNEIDER ELECTRIC SA ■ SCOR ■ SEQUANA ■ SFR GROUP ■ SIEMENS
 FRANCE SAS* ■ SOCIETE DES PETROLES SHELL* ■ SOCIETE GENERALE ■ SODEXO ■ SOLVAY
 SONEPAR ■ STMICROELECTRONICS NV* ■ SUCDEN ■ SUEZ ■ TARKETT ■ TECHNICOLOR
 TECHNIPFMC ■ THALES ■ TIKEHAU CAPITAL ■ TOTAL ■ UNIBAIL-RODAMCO ■ VALEO
 VALLOUREC ■ VEOLIA ■ VINCI ■ VIVENDI ■ WENDEL ■ ZODIAC AEROSPACE

* Membre associé

L'équipe



François Soulmagnon
Directeur Général



Stéphanie Robert
Directeur



Eudoxe Denis
Conseiller du Président



Nicolas Ragache
Chef Economiste



Laurence Ville
Développement



Laetitia de La Rocque
Affaires Fiscales



Amina Tarmil
Affaires Fiscales



Odile de Brosse
Service Juridique



Le Quang Tran Van
Affaires Financières



Emmanuelle Flament-Mascaret
Affaires Commerciales



Elisabeth Gambert
RSE



Julie Leroy
Affaires Sociales



François-Nicolas Boquet
Environnement



Marc Poulain
Négociations Internationales



Jérémie Pélerin
Affaires Européennes



Justine Richard-Morin
Affaires Européennes



Françoise Stephan
Secrétariat Direction



Sylvie Bertaux
Secrétariat Direction



François Soulmagnon, *Directeur Général*



L'édito

L'Afep, résolument inscrite dans la modernité pour mieux servir ses adhérents.

L'efficacité de l'Afep résulte de l'implication personnelle des présidents des entreprises adhérentes et de la compétence des équipes mobilisées sur les nombreux enjeux traités.

Par leur connaissance pointue des problématiques de l'entreprise et du cadre juridique, fiscal et réglementaire, les experts de l'Afep permettent à l'association d'être à la fois agile et réactive, qualités indispensables pour accompagner au mieux ses adhérents.

Les grands enjeux actuels, tels les projets de réforme du gouvernement, le Brexit ou les risques climatiques, sont documentés et analysés en temps réel, d'un point de vue technique et économique par l'Afep, qui informe les pouvoirs publics des implications concrètes pour les entreprises.

Aux plans législatif, réglementaire et administratif, l'Afep cherche à anticiper les évolutions ayant un impact potentiel sur la vie des entreprises. En 2019, avec de nouveaux locaux et la création d'une plateforme numérique, l'interactivité sera encore renforcée entre l'Afep et les entreprises,

toujours pour améliorer la qualité du service rendu aux adhérents.

L'Afep est aujourd'hui organisée pour porter efficacement la voix de ses adhérents auprès des pouvoirs publics français et européens. Ainsi, malgré la technicité des sujets traités, les modes d'intervention de l'Association ont été profondément modernisés au cours des dernières années, à la fois pour s'adapter à un environnement médiatique radicalement transformé et pour prendre en compte le renouvellement parlementaire.

Une pédagogie plus efficace, de nouvelles méthodes de travail, une réactivité accrue : autant d'atouts déployés par l'Afep pour convaincre du bien-fondé des positions de nos adhérents et pour renforcer notre capacité d'intervention collective. La gouvernance de l'Association, profondément modernisée sous l'impulsion dynamique de Laurent Burelle, s'inscrit aujourd'hui dans une démarche entrepreneuriale, flexible et réactive, et permet d'accompagner au mieux les changements exigés par le rythme accéléré de l'actualité.



Le rôle central
des
grandes entreprises
françaises



Stéphanie Robert, *Directeur*

L'interview

En quoi les grandes entreprises jouent-elles un rôle majeur pour l'emploi en France ?

La France est un des pays qui compte le plus grand nombre de grandes entreprises ; contrairement à certaines idées reçues, elles sont un acteur majeur de l'emploi sur le territoire national. Concrètement, l'impact des grandes entreprises peut se mesurer à la fois en termes d'emplois directs et d'emplois indirects. L'étude que nous avons réalisée montre ainsi que les grandes entreprises du secteur concurrentiel emploient directement 3,5 millions de salariés en France, représentant 1 emploi privé sur 5. Au global, les emplois indirects et induits dans la chaîne de fournisseurs et dans le secteur public impliquent 5,4 millions de personnes.

Comment les grandes entreprises contribuent-elles à la dynamique du tissu économique ?

Nos entreprises sont évidemment très actives au sein de leur écosystème. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles ont un effet d'entraînement important sur l'ensemble du tissu économique. Consciente de cet impact, l'Afep a lancé « LE TOP », une initiative pour renforcer les échanges entre les dirigeants de grandes et



de petites entreprises et pour accompagner les PME dans leurs projets de croissance. Les entreprises de l'Afep se sont également impliquées en faveur des territoires : des stages de découverte au développement de l'alternance, de la réforme de la formation

aux partenariats avec des associations de terrain, du développement de politiques pour une meilleure inclusion au renforcement des achats locaux, l'année 2018 a été l'occasion de poursuivre de nombreux chantiers.

N'y a-t-il pas une contradiction entre internationalisation et ancrage en France des grandes entreprises ?

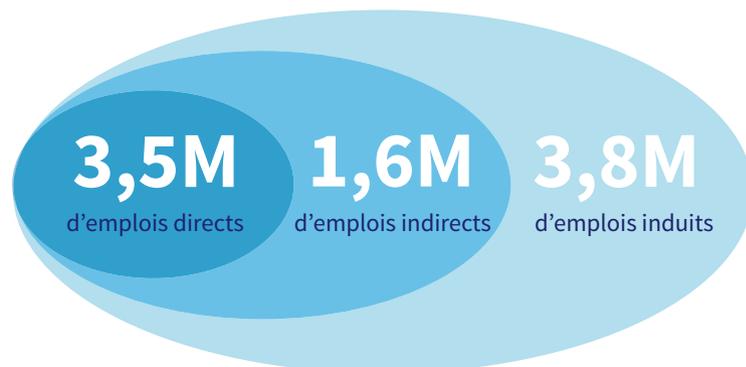
Bien au contraire, l'internationalisation de nos entreprises est une condition de leur réussite et bénéficie au pays dans son ensemble. Loin d'être une menace, le succès des grandes entreprises au-delà de nos frontières à partir d'une base solide en France (centre de décisions, unité de recherches et de production) constitue un atout majeur pour notre pays. Mais la concurrence est rude et nécessite de poursuivre des réformes pour assurer durablement la compétitivité et l'ancrage de nos entreprises, quelle que soit leur taille.

Les grandes entreprises privées : un acteur majeur de l'emploi en France



“ Les grandes entreprises privées emploient directement 3,5 millions de salariés et soutiennent 5,4 millions d'emplois de façon indirecte et induite, sur l'ensemble du territoire. Au total, plus de 3 emplois sur 10 en France sont ainsi liés à l'activité des grandes entreprises ”

9 millions
d'emplois soutenus



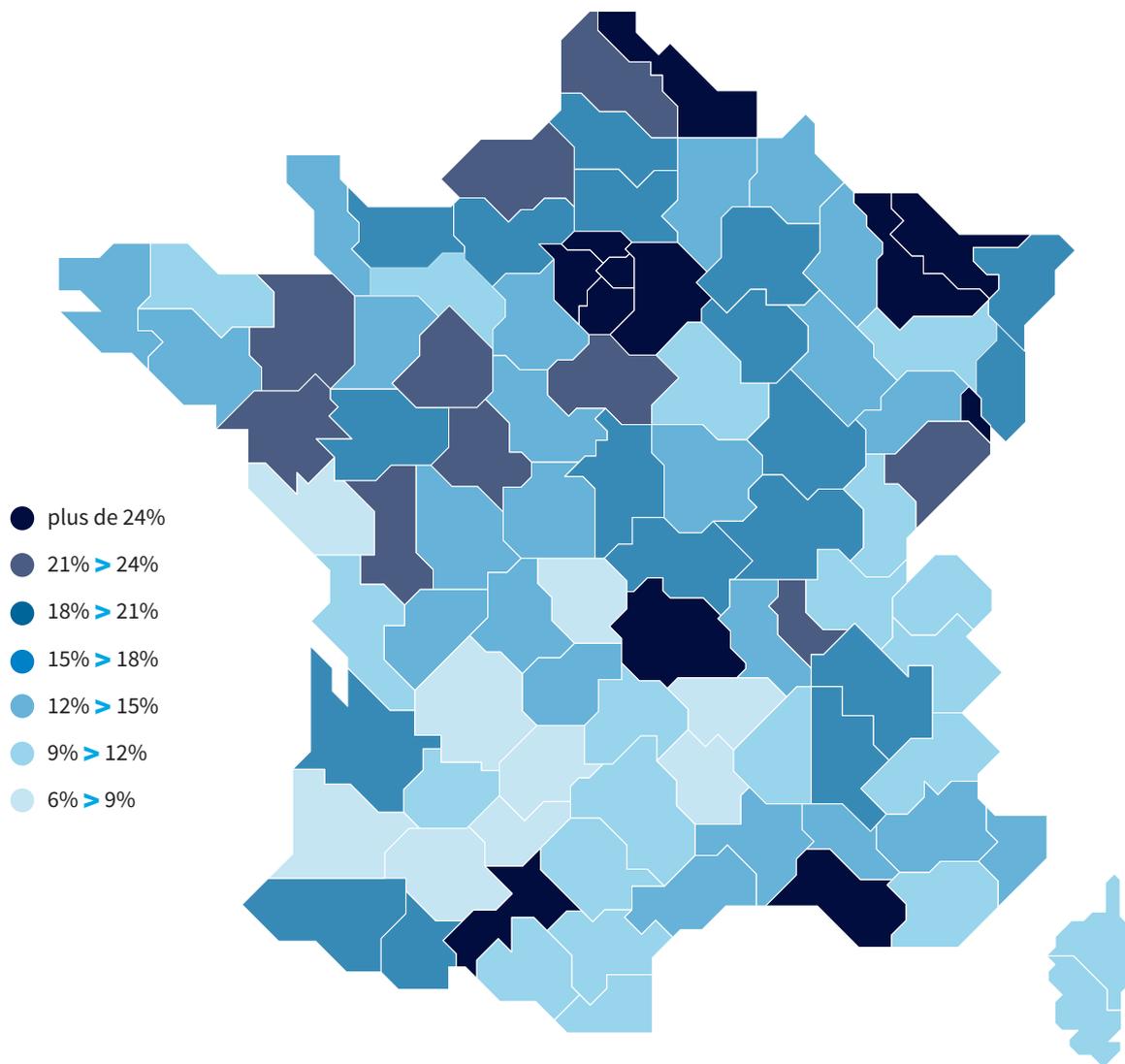
1 emploi
privé
sur —
5 dans une
grande
entreprise

Le saviez-vous ?

- **274 grandes entreprises** de plus de 5000 personnes ou ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros regroupent 146 500 établissements, 95% d'entre eux ont moins de 100 salariés.
- **Tous les niveaux de qualification sont représentés**
Les grandes entreprises emploient 45% de personnes de niveau inférieur au baccalauréat.
- **88% des salariés des grandes entreprises sont en CDI**

Part des Grandes entreprises dans l'emploi privé des départements (%)

Dans un département sur deux, les Grandes Entreprises représentent plus de 14% de l'emploi privé



40%

des emplois des Grandes Entreprises privées sont situés en dehors des grandes métropoles

L'Afep organise

LETOP



“

Quand les dirigeants des grandes entreprises se mobilisent pour aider les PME dans leurs projets de développement.

Pourquoi l'Afep a-t-elle décidé de créer Le Top ?



Laurence Ville,
Directrice du Développement

Lorsqu'il a été élu Président de l'Afep, Laurent Burelle a souhaité mobiliser les grandes entreprises en faveur des PME/ETI sur tout le territoire. Le Top est une opération inédite et forte : pendant une matinée les dirigeants des plus grands groupes français viennent en personne rencontrer en tête-à-tête des dirigeants de PME afin de les écouter et de les conseiller dans leurs projets de développement. La première édition du Top en 2018 a été un succès. 80% des PME/ETI ont bénéficié d'un suivi : conseils stratégiques, aides pour un développement à l'international ou pour une innovation, mises en relation pour participer à des appels d'offre... En 2019, nous renouvelons l'opération pour ouvrir des opportunités à de nouvelles PME.

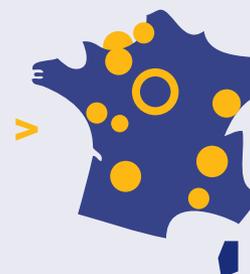
Le Top 2018 en quelques données :

40
dirigeants de
grandes
entreprises

400
dirigeants de
PME-ETI

800
entretiens

50% de PME
hors Ile de France
une représentation de
toute les régions et de tous
les secteurs d'activité



93%
des dirigeants
satisfaits

80%

des PME ont
bénéficié d'un suivi
après la rencontre



Le Top, une occasion en or pour des PME en quête de croissance.

Les dirigeants de PME/ETI présents au Top en 2018 le disent : ces rencontres sont des occasions exceptionnelles. Aria Technologies a ainsi développé une innovation en partenariat avec un équipementier automobile pour dresser une cartographie dynamique de la qualité de l'air, innovation présentée au Salon de l'Automobile dès l'automne 2018 ! La PME Ludilabel a pu, grâce au Top, développer un nouveau marché ; une formidable opportunité de croissance pour l'entreprise. La dirigeante du Groupe Odis a quant à elle bénéficié d'un « coaching » par la direction financière d'un grand groupe. Un accompagnement précieux et formateur qui a créé dynamisme et motivation au sein de toute la société. « *Quand on est une jeune entreprise, avoir le retour des patrons des grands groupes présents au Top, c'est de l'or* », résume une dirigeante de PME.



1/ Paul Hermelin 2/ Jean-Charles Decaux 3/ Patricia Barbizet 4/ Patrick Pouyanné 5/ Pierre-André de Chalendar



“
*J'ai été marquée par
 l'accessibilité, la proximité
 des grands groupes et le
 temps qu'ils sont prêts
 à consacrer aux sociétés
 françaises.*

*Laurie Delamotte
 ODIS*

“
*C'est une opportunité
 qu'il ne fallait pas loupé.
 J'ai fait en une matinée
 ce que je n'aurais pas pu
 faire en une année.*

*Raphaël Theet,
 Capsule 3D*



1/ Frédéric Oudéa 2/ Jean-Paul Agon 3/ Sophie Boissard



Nicolas Ragache, *Chef Économiste*

La réussite des grandes entreprises françaises à l'international est un enjeu économique majeur

Les grandes entreprises françaises de l'Afep sont mondiales. A partir d'une base forte en France, elles exportent, se sont implantées mondialement et sont désormais des acteurs internationaux de la recherche, de la production et de la commercialisation de biens et de services.



On parle beaucoup de la mondialisation, comment se situent les entreprises françaises sur ce sujet ?

Les grandes entreprises françaises sont entrées de plain-pied dans la mondialisation. Pour grandir, atteindre de nouveaux marchés et bénéficier de la croissance mondiale, les grandes entreprises françaises se sont fortement internationalisées dans les vingt dernières années.

En France, les cinq cents plus grandes entreprises multinationales exportatrices réalisent 62% des

exportations du pays, les cinquante plus importantes en réalisant 28%.

Elles se sont également implantées directement dans pratiquement tous les pays du monde. Ainsi, on recense près de 18 800 filiales de grands groupes français à l'étranger. Les grandes entreprises multinationales françaises réalisent plus de 1 000 Md€ de CA à l'étranger et y emploient 4.3 millions de salariés.

A partir de leur siège, les grandes entreprises françaises, ont organisé des réseaux de recherche, de production et de distribution mondiaux et sont des acteurs majeurs de la chaîne de valeur globale. Les stocks d'investissement directs réalisés à l'étranger par les entreprises françaises dépassent 52% du PIB français. En 2017, la France a investi à l'étranger 51.6 Md€.

Ceci place les grands groupes français de l'Afep dans le peloton de tête des entreprises allant à la conquête de marchés mondiaux, à l'égal des multinationales implantées au Royaume-Uni et plus que l'Allemagne.

La mondialisation est aujourd'hui débattue ; quel est le bénéfice de cette ouverture au monde pour l'ensemble de l'économie française ?

L'internationalisation française soutient directement l'économie au travers, à la fois de la balance commerciale, par les exportations de biens et services, et des profits liés aux activités étrangères. Les revenus tirés des filiales implantées à l'étranger sont supérieurs au déficit commercial de la France : 69 Md€ en 2017, dont 53.2 Md€ liés aux dividendes et 13.4Md€ aux bénéfices réinvestis. Ces produits proviennent de l'UE pour 39 Md€, des Etats-Unis pour 7.6 Md€, des BRIC pour 4.6 Md€.

Grâce à ce développement international, les grandes entreprises peuvent renforcer leur activité et leurs investissements en France que ce soit en amont dans la recherche, en aval dans la production ou encore dans les fonctions de siège. Les grandes entreprises réalisent 45% des investissements en France et dépensent 18.2 Md€ en recherche et développement, soit 30% de la R&D totale, publique et privée, employant plus de 80 000 chercheurs.

Dans le même temps, peut-on dire que sur ces bases les entreprises françaises participent à l'économie des territoires, à l'emploi des habitants et à la croissance ?

Le développement des grandes entreprises françaises bénéficie aux territoires, aux habitants et aux autres acteurs de l'économie. Ainsi, une part importante des revenus, y compris mondiaux, est reversée à l'Etat et aux collectivités locales puisque les grandes entreprises membres de l'Afep paient 19% des prélèvements obligatoires des entreprises, toutes formes confondues.

Cette mondialisation profite en outre d'abord à l'emploi français. Les 292 plus grosses entreprises françaises emploient à elles seules directement 3.9 millions de salariés et les entreprises de l'Afep de l'ordre de 3 millions de personnes, soit environ un quart du total des emplois marchands non agricoles. Les grandes entreprises françaises au travers de leur internationalisation portent une part essentielle de l'activité et de la croissance française. Compte-tenu de ces enjeux, l'Afep se mobilise pour une politique économique d'ouverture sur le monde, favorable à l'emploi et à l'ensemble des acteurs de l'économie.

52 milliards d'euros

total des Investissements directs français à l'étranger en 2017

69 milliards d'euros

revenus tirés des filiales françaises implantées à l'étranger, en 2017

4,3 millions de salariés

effectifs des firmes multinationales françaises à l'étranger, en 2015

Temps forts 2018

18 octobre 2018 - Bruxelles
**Sustainable Finance :
What's In For Corporates ?**



25 octobre 2018 - Paris
**Economie circulaire :
les entreprises dans la boucle !**



Temps forts 2018

Janvier

- One planet summit mobilisation mondiale pour le climat
- Adoption du règlement du marché intérieur de l'électricité : encouragement à la conclusion de contrats de long terme
- Enquête de l'Afep auprès des entreprises sur les pratiques des organismes de notation extra-financière

Mars

- Remise du rapport de la mission Sénard / Notat « entreprise et intérêt général »
- Publication par la Commission européenne du projet d'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne
- Transposition de la directive sur les « secrets d'affaires »
- Adhésion de l'Afep à l'Observatoire des délais de paiement

Juin

- Accord européen sur les directives « énergies renouvelables » et « efficacité énergétique »
- Présentation en conseil des ministres du projet de loi PACTE
- Instauration par les US de droits de douane additionnels sur l'acier et l'aluminium en provenance de l'UE
- Consultation de l'ADLC sur un système de contrôle des concentrations « ex post »
- Propositions de l'Afep en vue d'améliorer le traitement des doubles impositions

Février

- Rapport du groupe d'experts européen sur la finance durable : intégrer les enjeux de durabilité dans l'écosystème financier
- Consultation publique sur le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)
- Consultation publique sur la révision du code de gouvernement d'entreprise visant notamment à mieux intégrer les enjeux de RSE
- Publication de l'étude The Shift Project / Afep sur les acteurs de l'analyse du risque « climat »
- Transposition du RGPD en droit français
- L'Afep lance Le TOP « le grand tête à tête des patrons pour la croissance »

Avril

- Projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » : formation professionnelle, apprentissage, assurance chômage, accueil des travailleurs handicapés et égalité salariale hommes femmes
- Publication de la feuille de route pour l'économie circulaire
- Lancement du groupe de travail de l'Afep sur les territoires
- Publication par la Commission européenne du Company Law package sur les fusions et les scissions transfrontalières

Juillet/Août

- Publication du Code de gouvernement d'entreprise révisé et de la synthèse des réponses à la consultation publique
- Adoption d'un dispositif de « reconversion ou promotion par alternance » en remplacement des périodes de professionnalisation financé par les opérateurs de compétences
- Colloque Act4nature : engagements en faveur de la Biodiversité
- Publication de l'enquête annuelle de l'Afep sur le poids des grandes entreprises françaises : 13 % du PIB, 13 % de l'emploi privé et 19 % des prélèvements obligatoires sur les entreprises
- Mise en place d'un dialogue UE US pour libéraliser le commerce transatlantique
- Signature de l'accord de libre-échange UE Japon

Mai

- Consultation publique sur la réforme de l'impôt sur les sociétés : fiscalité des brevets, intégration fiscale et déductibilité des charges financières
- Proposition de directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte.
- Ratification définitive de la réforme du droit des contrats
- Travaux de l'ESMA sur l'application du règlement prospectus
- Déplacement de l'Afep à Vienne dans le cadre de la préparation de la présidence de l'UE
- Mission confiée à l'IGF sur les impôts de production

Temps forts 2018

Septembre

- Présentation du PLF et du PLFSS pour 2019 : transformation du CICE en allègement de charges sociales, limitation du régime du taux réduit sur les redevances de brevets, nouveau régime de déduction des charges financières, aménagements du pacte Dutreil...
- Elaboration par l'Afep d'un vademecum sur la féminisation des instances dirigeantes
- Examen de la proposition de directive sur les actions de groupe
- Adoption du projet de loi Pour un Etat au service d'une société de confiance
- Publication par le RU du livre blanc sur la relation future avec l'UE
- Adoption par la CE de mesures de sauvegarde sur des produits à base d'acier

Octobre

- Participation de l'Afep à une procédure *d'amicus curiae* devant la Supreme Court des Etats-Unis relative à l'application extraterritoriale des lois américaines en matière de valeurs mobilières.
- Publication du rapport annuel du Haut comité de gouvernement d'entreprise
- Consultation de la DGFiP pour une « nouvelle relation de confiance »
- Révision du règlement EMIR sur les instruments dérivés
- Colloque Afep : « Economie circulaire : les entreprises dans la boucle ! » et publication de nouveaux engagements des entreprises
- Projet de loi portant suppression de sur-transpositions de directives européennes
- Colloque Afep à Bruxelles « Sustainable finance : what's in for corporates ? ».

Novembre

- Adoption par l'AN du projet de loi PACTE : modification du code civil en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux dans l'intérêt social, possibilité d'inclure une « raison d'être » dans les statuts, renforcement des procédures de l'AdIC et du contrôle des investissements étrangers
- Elargissement de la composition du Haut comité de gouvernement d'entreprise
- Mobilisation des entreprises de l'Afep en faveur des stages de 3^{ème}
- Signature de l'accord de libre échange et de protection des investissements UE Singapour
- Déplacement de l'Afep à Bucarest dans la cadre de la préparation de la présidence de l'UE
- Publication du Guide Afep, ANSA, CNCC, MEDEF, MIDDLENEXT sur l'approbation des services autres que d'audit

Décembre

- Adoption du PLF 2019
- Publication de la méthodologie de mesure des écarts salariaux entre hommes et femmes
- Intégration de l'Afep au EU Corporate Reporting Lab Steering Group
- COP 24 en Pologne
- Présentation de la programmation pluriannuelle des énergies (PPE) et de la stratégie nationale énergie-climat
- Adoption du projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances des mesures d'adaptation au Brexit
- Accord sur le projet de règlement de filtrage des investissements directs étrangers extra-communautaires
- Adoption de la loi « Mesures d'urgence économiques et sociales »



Thématiques
et
expertises

Fiscalité

Au cœur de la guerre fiscale entre Etats : quelle stratégie pour la France ?

Pour vendre leurs produits ou services à des millions de consommateurs à travers le monde, les grandes entreprises françaises se sont implantées, fabriquent, distribuent ou font de la publicité au plus près d'eux. Pourtant, leur siège reste en France où elles concentrent leurs centres de décision stratégique, de prise de risque, leurs principaux dirigeants, leurs incorporels...

Cette situation est au cœur des principaux débats fiscaux internationaux : comment répartir le profit entre les différents pays d'implantation et l'imposer ? Si l'entreprise crée en France, fabrique dans un deuxième pays et vend dans un troisième, quelle activité a, plus qu'une autre, contribué à la réalisation de la marge imposable ?

Les principes de fiscalité internationale, fixés il y a 50 ans, privilégiaient sans ambiguïté le pays de la création et de prise de risques. L'OCDE a tenté de faire évoluer ces principes mais sans réussir à faire converger tous les Etats. Les pays occidentaux continuent à se livrer une concurrence fiscale acharnée. Les nouvelles puissances économiques ont, quant à elles, contesté les principes historiques et défendu que la marge principale et les recettes publiques attachées devaient revenir aux pays de consommation : sans consommateurs, point de profit pour l'entreprise.

L'ère du numérique ajoute encore de la complexité au débat : là où le *cloud* a remplacé les bureaux et

les magasins, quel pays désormais privilégier ? Celui où a été conçu l'algorithme génial ou celui où se trouvent les consommateurs ? Les négociations internationales n'ont pas résolu cette question.

La France a commencé à adapter sa fiscalité sur les entreprises avec une baisse progressive des taux et une refonte de l'assiette de l'impôt sur les sociétés mais cette approche reste moins attractive que celle de ses concurrents, d'autant que les décisions de fin d'année retardent l'entrée en vigueur de la baisse du taux. La guerre fiscale ouverte par les pays émergents et les Etats-Unis impose une accélération de l'adaptation de la fiscalité française au contexte international et la mise en œuvre d'une véritable « diplomatie fiscale » française.

Au cœur de ce débat crucial pour les entreprises, l'Afep travaille avec les pouvoirs publics pour que les entreprises bénéficient en France d'une fiscalité attractive et les accompagne dans leur développement.



En 2017, la France concède à l'Allemagne la première place européenne pour la présence des sièges d'entreprises multinationales. Elle se place désormais au 5^{ème} rang mondial derrière les Etats-Unis, la Chine, le Japon et l'Allemagne

Source Fortune 500

“

Laetitia de la Rocque, *Directeur des Affaires Fiscales* et
Amina Tarmil, *Directrice adjointe*



En 2018, l’Afep s’est fortement mobilisée autour de la réforme de l’impôt sur les sociétés.

Comment travaille l’Afep sur les questions fiscales ?

Nous travaillons en étroite collaboration avec les directions fiscales de nos membres via des consultations écrites, des réunions d’échange et d’analyse, la transmission de nombreuses informations et la réponse suivie à leurs interrogations : notre objectif est de mesurer au mieux les impacts des différentes réformes sur les entreprises. Grâce à ces analyses, nous travaillons étroitement avec les pouvoirs publics et faisons des propositions pour aboutir à une réglementation efficace au plan économique dans un contexte de forte concurrence fiscale. Les problématiques des grandes entreprises internationales sont spécifiques et il est essentiel qu’elles soient intégrées en amont par les décideurs publics.

L’une de vos grandes missions consiste à soutenir la compétitivité et l’attractivité du territoire : en quoi 2018 a-t-elle représenté une année importante ?

Cette année, nous avons engagé un travail conséquent autour de la grande réforme de l’impôt sur les sociétés. L’Afep a été très active sur le régime de groupe, la déductibilité des charges financières et la fiscalité des brevets : trois thèmes essentiels pour les entreprises ayant leur siège en France sur lesquels notre point de vue a pu être entendu grâce à une relation régulière avec les pouvoirs publics. L’Afep a été également motrice pour améliorer la fiscalité du capital en se concentrant sur la transmission d’entreprises. Une grande partie de nos propositions a été prise en compte, notamment dans le cadre du Pacte Dutreil.

Quels seront vos différents thèmes de travail en 2019 ?

Les entreprises de l’Afep sont très mobilisées sur la pénalisation accrue du droit fiscal. En effet, la loi Fraude adoptée en 2018 engendre une forte insécurité juridique pour les entreprises et pourrait conduire à une multiplication des risques de contentieux pénaux. Il est indispensable de mettre en place des instruments de sécurisation avec l’administration en amont des opérations à forts enjeux. Nous continuerons également à défendre l’attractivité et la compétitivité du territoire français, avec la nécessité de poursuivre la trajectoire d’allègement de l’impôt sur les sociétés eu égard à la concurrence que se mènent les Etats occidentaux et émergents pour attirer les activités.

Gouvernance & droit des sociétés

Le code de gouvernement des sociétés cotées a connu de nouvelles avancées

L'Afep et le Medef ont révisé le code en juin 2018 afin de poursuivre l'adaptation des règles de gouvernance aux attentes des investisseurs et des parties prenantes.

Cette révision a été précédée d'une consultation publique ouverte sur un site dédié ce qui a permis de recueillir et de prendre en compte de nombreuses contributions, y compris celles d'acteurs internationaux.

Soucieux de participer de manière constructive au débat sur les missions de l'entreprise et sa contribution à l'intérêt général, le code prévoit, désormais, que le conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il consacre l'importance de désigner les administrateurs salariés au niveau des sociétés qui prennent les décisions stratégiques au sein d'un groupe. Il comporte également un renforcement des exigences en matière de non-discrimination et de diversité. Le code anticipe ainsi les dispositions introduites dans le projet de loi Pacte sur ces thèmes.

S'agissant des rémunérations, la nouvelle version du code permet de corriger les déviations observées par le Haut comité de gouvernement d'entreprise en encadrant encore plus strictement les clauses liées au départ des dirigeants (retraites supplémentaires

avec conditions de performance et indemnités de non-concurrence).

Enfin, pour renforcer encore l'efficacité du contrôle de son application, le code porte de 7 à 9 le nombre de membres du Haut comité de gouvernement d'entreprise (HCGE) : il s'ouvre ainsi à une plus

grande diversité de profils et renforce les pouvoirs de sanction de ce dernier en le dotant de la possibilité de recourir au *name & shame*. Ainsi, si une société ne répond pas dans un délai de deux mois à une lettre du Haut comité, elle s'expose à ce que le contenu de cette lettre soit rendu public, incitant les entreprises à porter la plus grande attention aux observations du Haut comité.

Le rapport publié chaque année par le Haut comité permet de mesurer le taux élevé de conformité des entreprises aux

recommandations du code. Sur la question de la transparence des rémunérations, la satisfaction des actionnaires peut aussi se mesurer au travers des taux moyens d'approbation des résolutions concernant le *say on pay* des principaux dirigeants mandataires sociaux aussi bien sur le vote « *ex ante* » : 89%, en progression par rapport à 2017 (87%) que sur le vote « *ex post* » : 88,5% (87% en 2017).

Sous l'impulsion de l'Afep et du Medef, la France bénéficie ainsi d'un code de gouvernance d'une haute exigence et qui est très bien respecté.

*Le conseil
d'administration
s'attache à
promouvoir
la création de
valeur par
l'entreprise à
long terme*



Odile de Brosses, *Directrice du Service Juridique*



La Loi Pacte a constitué l'un de nos grands chantiers de l'année

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration du projet de loi Pacte : comment l'Afep a traité ce sujet ?

L'Afep a activement pris part au débat qui a précédé la présentation du projet de loi notamment dans le cadre des groupes de travail lancés par le gouvernement et de la mission Senard-Notat. Ce texte comporte notamment l'intégration dans le code civil et le code de commerce de la notion d'intérêt social intégrant des enjeux sociaux et environnementaux, la faculté d'exprimer dans les statuts une raison d'être mais aussi le renforcement de la présence des salariés dans les conseils. Sur la notion d'intérêt social, la rédaction proposée par le gouvernement, et adoptée à ce stade par l'Assemblée nationale, est proche de celle figurant dans le code de gouvernement d'entreprise, révisé en juin dernier.

Grâce à un travail continu de sensibilisation des pouvoirs publics, plusieurs de nos propositions de simplification du droit des sociétés ayant trait notamment au fonctionnement du conseil, à l'exercice des droits de vote ou encore à l'actionnariat salarié pourraient être intégrées dans le projet de loi Pacte.

Quels ont été les temps forts de l'année pour vous ?

Nous avons également beaucoup travaillé pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la récente loi anticorruption. L'Afep a reçu, à plusieurs reprises, les représentants de l'Agence Française Anti-corruption qui ont présenté leurs attentes sur les différentes facettes du plan : la cartographie des risques, l'évaluation des tiers, le code de conduite... Des réunions d'échanges entre les entreprises ont également porté sur les contrôles menés par l'Agence et se poursuivront en 2019.

En 2019, quelles grandes étapes vous attendent ?

Outre l'adoption de la loi Pacte, il est prévu un train d'ordonnances dans le cadre des habilitations votées par ce texte, à la rédaction desquelles nous souhaitons être associés. Celles-ci portent notamment sur la transposition de la directive sur les droits des actionnaires mais aussi sur l'introduction d'une division spécifique du code de commerce consacrée au droit des sociétés cotées. Nous portons également notre attention sur un texte de dé-surtransposition des directives européennes même si nous considérons qu'à ce stade il manque d'ambition, notamment sur la question du reporting extra-financier. Enfin, la réforme de la responsabilité civile, au deuxième semestre 2019, sera certainement un des temps forts de l'année 2019.

Financement des entreprises

Finance durable : l'Afep en première ligne pour faire entendre la voix des entreprises

La Commission européenne a dévoilé, en mars 2018, son plan d'action pour la finance durable. Son objectif : réorienter les capitaux privés vers des investissements durables afin de dégager les 180 milliards d'euros d'investissements par an nécessaires pour que l'Union européenne puisse atteindre, en 2030, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés lors du sommet de Paris. Ce plan d'action comprend 10 mesures dont la mise en œuvre devrait s'étaler jusqu'à fin 2019.

Réagissant aux premières propositions législatives publiées au printemps, l'Afep s'est mobilisée avec succès pour mieux faire entendre la voix des entreprises. L'association a ainsi organisé, le 18 octobre 2018, une conférence sur la finance durable qui a permis de souligner l'engagement des entreprises, de valoriser leurs actions et d'instaurer un dialogue avec les institutions européennes sur le sujet. L'Afep, en partenariat avec EuropeanIssuers a également mené une action spécifique auprès de la Commission concernant le groupe technique d'experts mis en place, considérant que les entreprises y étaient sous représentées malgré leur rôle clé dans la transition énergétique. La Commission a été sensible à ces demandes et a renforcé les échanges entre le groupe d'experts et les membres des deux associations.

Parallèlement, l'Afep a examiné les propositions de règlements publiés par la Commission (définition d'une classification des activités durables, création d'indices bas carbone, renforcement des obligations de transparence des banques, compagnies d'assurance et intermédiaires). La Commission et le Parlement

européen sont déterminés à progresser rapidement sur ces propositions de textes et souhaitent conclure sous cette législature. Or, ces textes et en particulier la création d'une classification des activités durables sont susceptibles d'avoir des impacts structurants à moyen ou long terme : il est donc essentiel de faire en sorte que la classification des activités durables permette de prendre en compte les efforts des entreprises

La classification des activités durables doit permettre de prendre en compte les efforts des entreprises pour « verdir » leurs activités

pour « verdir » leurs activités. Les investissements doivent aussi être orientés vers les entreprises qui engagent une transformation de leur modèle d'affaires et qui relèvent concrètement les défis posés par le changement climatique et les objectifs de développement durable.

La réalisation du plan d'action se poursuivra en 2019 et la mobilisation des entreprises, fortes de leur expertise, sera essentielle afin d'aboutir à une réglementation pertinente et proportionnée.

“

Le Quang Tran Van, *Directeur des Affaires Financières*



Nous avons pris une position forte sur la révision du mandat des Autorités européennes de surveillance

En 2018, quels ont été les temps forts dans le domaine du financement des entreprises ?

Les enjeux principaux de cette année ont été internationaux. La constitution d'une véritable union des marchés de capitaux suppose de poursuivre les réformes législatives et réglementaires. Le Brexit, qui bouleverse l'équilibre des places financières en Europe, impacte également le financement des entreprises. L'Afep a particulièrement traité des sujets liés à l'accès aux marchés et services financiers au Royaume-Uni ainsi qu'à la continuité des contrats.

Sur le plan européen toujours, avez-vous pris des positions particulières ?

L'Afep est très impliquée dans les débats sur le champ de compétences, les pouvoirs et la gouvernance des autorités de supervision européennes, en particulier de l'ESMA. Nous avons ainsi pris position sur la proposition de la Commission sur la révision du mandat des Autorités européennes de surveillance (AES). L'Afep soutient, pour certaines activités (post marchés) et acteurs transversaux (agences de notation), l'idée que le renforcement de la supervision des marchés peut aider à leur intégration. Cependant, la question principale n'est pas de savoir si les AES ont assez de pouvoir, mais plutôt de savoir si elles utilisent de façon efficace et pertinente leurs pouvoirs. Nous ne sommes ainsi pas favorables à un renforcement des pouvoirs des autorités européennes dans les autres domaines.

Enfin, nous avons conduit une série de réunions sur la révision du règlement « prospectus » outil clé pour l'accès des entreprises aux marchés financiers. L'Afep a répondu aux consultations de l'ESMA portant, en particulier, sur les informations financières clés, le contenu du prospectus et les facteurs de risques, en insistant sur le besoin d'accorder de la flexibilité aux émetteurs et d'éviter des coûts supplémentaires. Un thème que nous devrions suivre encore en 2019.

Quels sont les chantiers pour 2019 ?

Les enjeux seront dans la continuité de ceux de 2018. Nous suivrons de très près les travaux de la Commission européenne sur la finance durable. En parallèle, il conviendra de poursuivre les réflexions pour approfondir l'union des marchés de capitaux. Nous serons également attentifs aux risques économiques et monétaires internationaux qui pourraient impacter fortement le financement des grandes entreprises.

Droit économique

Une meilleure protection des secrets d'affaires pour faire face à la contrefaçon et à l'espionnage économique

Pour assurer leur croissance, les entreprises investissent dans le développement de savoir-faire et d'informations telles que les connaissances technologiques ou les données commerciales (clients, fournisseurs, plans d'affaires, études et stratégies de marché...), autant d'éléments et de données stratégiques qu'il est essentiel de protéger contre l'espionnage ou la contrefaçon.

C'est pourquoi l'Afep s'est mobilisée pendant plusieurs années en faveur de l'adoption d'une directive européenne assurant la protection dans l'ensemble du marché intérieur de ces savoir-faire et informations commerciales non divulguées. Ce texte offre aux entreprises des outils efficaces leur permettant de se défendre contre les cas d'appropriation ou d'utilisation illicites, tout en préservant les libertés fondamentales (salariés, lanceurs d'alerte, médias...).

La transposition de cette directive en droit français au début de l'année 2018 était très attendue. L'Afep s'est mobilisée pour que le texte national reprenne l'ensemble des principes européens.

Ainsi, lors des auditions parlementaires comme dans les échanges avec les pouvoirs publics, l'Afep s'est attachée à préserver les outils de défense les plus structurants de la directive. Des améliorations ont été

apportées, notamment au Sénat, permettant d'étendre les mesures de protection du secret des affaires devant l'ensemble des juridictions civiles et commerciales, de mieux définir la notion de contrôle pour caractériser le détenteur légitime et les cas d'obtention licite ou encore de prévoir des clauses contractuelles

limitant ou empêchant « l'ingénierie inverse ». De même, ont été clarifiés le cadre juridique relatif aux exceptions à la protection du secret des affaires (liberté des médias, lanceurs d'alertes) et le principe de la protection des intérêts légitimes justifiant la levée du secret des affaires.

Même si l'amende civile visant à limiter d'éventuelles actions dilatoires ou abusives de la part des entreprises contre des journalistes ou lanceurs

d'alerte a été introduite, l'Afep se félicite que la France dispose désormais d'un dispositif de protection équilibré du secret des affaires dans un contexte où l'espionnage et la contrefaçon sont des dangers majeurs pour la pérennité de nos entreprises.

*Des outils efficaces
pour se défendre
contre les cas
d'appropriation ou
d'utilisation illicites,
tout en préservant
les libertés
fondamentales*

“

Emmanuelle Flament-Mascaret,
Directrice Affaires commerciales et propriété intellectuelle



*Sécurité juridique et amélioration
des relations interentreprises sont
prioritaires pour nous*

Quels ont été vos grands thèmes d'action cette année ?

L'Afep a accompagné les entreprises dans la mise en œuvre du règlement européen sur les données personnelles et dans l'élaboration de la loi nationale. Face à l'ampleur des transformations, l'Afep a relayé les préoccupations et les solutions pragmatiques des entreprises (rôle du délégué à la protection des données, certification, failles de sécurité...) et organisé des échanges nourris avec la CNIL. Les paiements inter-entreprises ont également fait l'objet d'un suivi attentif. L'Afep a adhéré en mars à l'Observatoire des délais de paiement et le Président a rappelé à ses pairs l'importance de mettre en œuvre des actions pour réduire les retards.

Dans le domaine de la concurrence, quelle a été votre action ?

Renforcer la sécurité juridique et la prévisibilité des décisions de l'Autorité de la concurrence dans les opérations de concentrations est un axe prioritaire de l'Afep. Ainsi, dans le cadre des réflexions de l'Autorité, l'Afep a alerté cette dernière sur l'insécurité qui résulterait de la mise en place d'un « contrôle ex post » des opérations de concentration. Lors d'un échange avec la Commissaire européenne, Margrethe Vestager, l'Afep a également rappelé la nécessité de sécuriser les analyses de parts de marché, centrales dans l'appréciation portée par la Commission sur la validité d'une opération de concentration.

Quels seront vos sujets de travail en 2019 ?

La proposition de directive européenne tendant à élargir les actions de groupe dans de nombreux secteurs économiques est un texte sur lequel l'Afep est très mobilisée. Sa rédaction particulièrement floue et extensive ferait peser des risques importants de mise en cause des entreprises sans pour autant faciliter l'indemnisation des consommateurs. Après de nombreux échanges avec les députés européens, le rapport voté en décembre en commission juridique encadre mieux les entités juridiques pouvant porter ces actions et évite les dommages punitifs. Le texte n'étant cependant toujours pas satisfaisant, en particulier sur le financement des actions, l'Afep continuera d'alerter le Conseil. Sur le plan national, la transposition par ordonnance de la directive renforçant les pouvoirs des autorités de concurrence (« ECN+ ») sera un temps fort pour l'Afep en raison de ses impacts pour les entreprises (pouvoirs d'enquête, allègement de la procédure simplifiée...).

Responsabilité Sociale des Entreprises

Rendons la notation extra-financière plus efficace pour tous les acteurs

Les grandes entreprises françaises sont des leaders internationaux en matière de RSE. Elles déploient des politiques ambitieuses qui sont évaluées par de nombreux acteurs, dont les agences de notation extra-financière. Alors que la plupart des informations sont publiées dans le cadre de leur reporting extra-financier, les entreprises doivent mobiliser des moyens importants supplémentaires pour faire face aux nombreuses sollicitations de ces acteurs. Par ailleurs, la diversité de leurs méthodologies ne permet pas toujours de faire ressortir des enseignements convergents.

Pour tenter de dégager des solutions utiles à tous et renforcer la qualité des informations et des analyses, l'Afep, en partenariat avec plusieurs associations, a conduit début 2018 une enquête auprès des entreprises du SBF 120. Son objectif : évaluer les pratiques des principaux organismes de notation extra-financière. Les entreprises en ont tiré plusieurs recommandations à destination tant des agences que de la Commission européenne.

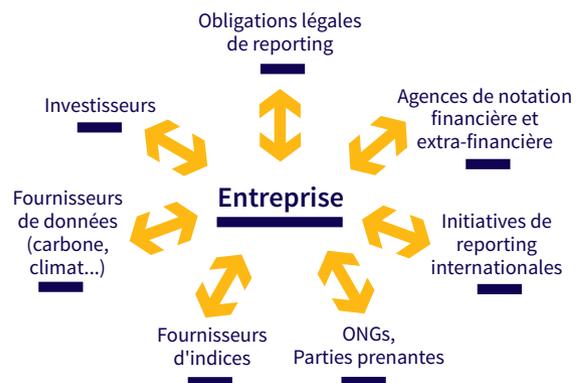
Ainsi, en synthèse, les entreprises souhaitent que la Commission européenne adopte un cadre juridique imposant aux organismes de notation extra-financière des exigences minimales en matière de transparence notamment quant aux méthodologies et aux critères d'évaluation appliqués, à la garantie de la qualité des analyses et évaluations ou encore à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts potentiels. Elles

demandent également aux organismes de notation extra-financière de se doter d'un code de bonne conduite soumis au principe « se conformer ou expliquer ».

Ces recommandations ont été présentées aux organismes de notation pour qu'ils fassent évoluer leurs pratiques. Plusieurs d'entre-eux en ont déjà tenu compte. En parallèle, l'Afep entame un dialogue avec les investisseurs pour mieux comprendre la manière dont ils utilisent la notation extra-financière.

Face à la multiplication des initiatives de reporting et au manque de cohérence globale, les entreprises souhaitent qu'un dialogue s'engage au niveau européen avec les investisseurs et les autres parties prenantes (dont les agences de notation financière et extra-financière) pour définir un niveau de reporting raisonnable pour les entreprises et satisfaisant leurs parties prenantes.

L'entreprise face à une multitude d'obligations et de sollicitations de reporting non-financier



“

Elisabeth Gambert, *Directrice RSE et Affaires Internationales*



Reporting RSE : les grandes entreprises plaident pour un cadre harmonisé et stable

Avec la transposition, en 2017, de la directive européenne sur le reporting extra-financier, les entreprises françaises font face à un défi : la charge croissante et la pertinence de ces rapports. Qu'en dit l'Afep ?

L'accroissement des exigences légales et des attentes des parties prenantes a conduit à une augmentation sans précédent du volume d'informations publiées par les entreprises relatives aux impacts environnementaux et sociaux de leurs activités. Les entreprises françaises se trouvent aujourd'hui face à une complexité considérable du reporting, due à l'empilement de plusieurs textes sans cohérence d'ensemble, source de difficultés d'interprétation, comme la présentation des risques extra-financiers et leurs liens avec la situation financière et les risques opérationnels. L'Afep propose un chantier de simplification et de mise en cohérence de ce reporting extra-financier devenu trop lourd pour les préparateurs de l'information, impactant les documents de référence des entreprises et rendant l'information illisible pour les utilisateurs.

Votre action a-t-elle abouti à des résultats ?

Nous avons obtenu sur certains points une transposition plus fidèle des normes européennes mais beaucoup de choses restent à faire. Face à la multiplication des initiatives internationales qui manquent de cohérence globale sur le reporting, l'Afep s'emploie à ce que l'Union européenne prenne part très activement aux discussions internationales. Les Européens sont trop absents des débats alors que nous assumons un vrai leadership dans le domaine de l'information non financière. Nous devons beaucoup plus capitaliser sur notre expertise et expérience. Aussi, je viens d'intégrer le nouvel EU Corporate Reporting Lab mis en place par la Commission européenne où j'entends plaider pour définir un niveau de reporting raisonnable, réaliste et utile.

Quelles sont les grandes étapes à venir en termes de RSE ?

En 2019 la France adoptera sa feuille de route sur les Objectifs de Développement Durable, qui constituent un langage commun au plan mondial. Les grandes entreprises sont évidemment très attendues sur leurs contributions à l'atteinte de ces objectifs. L'Afep continuera également son travail sur les chaînes d'approvisionnement dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance. A travers nos groupes de travail, nos membres échangent sur leurs méthodes, leurs bonnes pratiques et la maîtrise de leurs risques.

Travail, emploi & protection sociale

La féminisation des instances dirigeantes : une ambition partagée par les entreprises de l'Afep

Le code Afep-Medef a été précurseur sur le sujet de l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration en formulant, dès 2010, des objectifs ambitieux. Afin d'accompagner les entreprises, l'Afep s'est associée, dès sa création, au programme BoardWomen Partners, dans lequel se sont impliqués de nombreux dirigeants de grandes entreprises pour accompagner personnellement les femmes ayant intégré le programme.

La progression a été rapide : alors qu'en 2013 les conseils d'administration comptaient 26% de femmes dans le SBF 120, le taux de féminisation est de 43,3% en 2018. Les sociétés françaises sont désormais leaders en Europe sur le taux de féminisation de leurs conseils.

Pour assurer durablement un haut niveau de féminisation, l'Afep a décidé de reprendre ce programme qui a fait la preuve de son efficacité. Laurent Burelle a ainsi appelé les dirigeants des entreprises de l'Afep à identifier, suivre et conseiller personnellement les femmes qui détiennent les compétences pour siéger dans les conseils. Un suivi de ce mentoring impliquant d'ores et déjà plus de 40 dirigeants sera assuré dans la durée.

Si la féminisation des conseils constitue une étape importante, les entreprises sont conscientes qu'il faut

également engager une démarche délibérée et construite pour une plus grande féminisation de l'ensemble des instances dirigeantes. Ainsi, le code de gouvernement d'entreprise, révisé en juin 2018, confie expressément au conseil d'administration le

soin de s'assurer que les dirigeants mettent en œuvre une politique en faveur de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'ensemble des comités exécutifs et de direction et, plus largement, l'encadrement supérieur.

Afin d'accompagner ce mouvement, l'Afep a souhaité mettre à la disposition des entreprises un vademecum sur la féminisation des instances dirigeantes, qui propose une gamme de bonnes pratiques, tirées de l'expérience de nombreux acteurs impliqués sur ce sujet.

Les sociétés françaises sont désormais leaders en Europe sur la féminisation de leurs conseils

Le programme BoardWomen Partners en quelques chiffres

72 femmes ont bénéficié d'un accompagnement

49 entreprises ont participé au programme

58 ont intégré 105 sièges d'administrateurs d'entre elles

“

Julie Leroy, Directrice des Affaires Sociales



De l'allègement du coût du travail à la réforme de la formation : des sujets majeurs pour nos entreprises

Quelle a été l'action de l'Afep sur le coût du travail en France ?

La baisse du coût du travail - compte tenu de son impact sur la compétitivité des entreprises - demeure une préoccupation essentielle de l'Afep. 2018 est une année de transition entre le CICE et sa transformation en allègements de charges ; l'Afep s'est mobilisée pour que la pérennisation de la baisse de charges soit préservée malgré les contraintes budgétaires.

Les réformes dans le domaine social ont été nombreuses en 2018 ; quelles sont les principales ?

La réforme de la formation et tout particulièrement celle de l'apprentissage a été l'une des grandes étapes de l'année : le gouvernement a privilégié une approche pragmatique et procédé à un remaniement en profondeur de ce dispositif pour une meilleure adaptation aux besoins des entreprises. L'Afep a soutenu l'approche visant à renforcer l'autonomie des entreprises concernant la formation de leurs salariés. Nous sommes maintenant dans l'attente des textes de mise en œuvre et la période de transition sera probablement un peu complexe. Sur l'emploi des personnes handicapées, nous avons défendu l'intérêt de préserver les accords agréés qui permettent aux entreprises de déployer des politiques de long terme. Dans le projet de loi Pacte, nous apprécions que les pouvoirs publics aient choisi d'inciter les entreprises à développer les dispositifs d'épargne salariale et de partage de la valeur.

Quels sont les sujets que vous suivrez activement en 2019 ?

L'année promet d'être chargée : outre les prémices de la réforme des retraites, le gouvernement a programmé une réforme de la santé au travail - qui sera pour nous l'occasion de faire des propositions d'amélioration – ou encore la réforme de l'assurance chômage. Sur ce dernier sujet, l'éventualité de l'instauration d'un bonus-malus sur les contributions des entreprises fera l'objet d'un suivi très attentif de notre part compte tenu des impacts possibles sur le coût du travail.

Environnement,
climat, énergie

Concevoir des engagements volontaires dans un cadre collectif

Conscientes de leurs responsabilités et de l'intérêt des démarches volontaristes, les grandes entreprises ont pleinement intégré les problématiques environnementales dans leurs activités quotidiennes. Ainsi, l'Afep considère de longue date que la mise en place d'engagements volontaires d'entreprises dans des domaines d'innovation environnementale est porteur de progrès importants : au plus près des réalités des entreprises, ils permettent de tester et de déployer les solutions les plus adaptées. Démarche initiée dans les années 2000 en amont de la mise en place des quotas d'émission de gaz à effet de serre, les entreprises de l'Afep l'ont depuis étendue à la biodiversité et à l'économie circulaire.

La prise de conscience que la biodiversité est un enjeu majeur a conduit l'Afep à participer activement à la démarche « Act4Nature » rassemblant acteurs économiques, ONG et académiques. En 2018, l'Afep a ainsi contribué à la formulation de 10 engagements de principe. Sollicitées par le Président de l'Afep, plus d'une trentaine d'entreprises adhérentes ont répondu présentes et formulé des engagements individuels de préservation de la biodiversité. Le 10 juillet, à l'occasion d'un colloque réunissant le Ministre

de la transition écologique et de nombreux dirigeants d'entreprises, 65 engagements concrets, destinés à préserver la biodiversité, ont été officialisés. Les signataires ont pris l'engagement d'en assurer un suivi public.

L'Afep a également poursuivi ses démarches en faveur du développement de l'économie circulaire. Elle a ainsi coordonné le suivi des 100 engagements initiés dès 2017 dans le cadre d'échanges avec l'ADEME et le WWF, démontrant que ces démarches ne restent pas au stade de déclarations d'intention. En toute transparence, dans un document rendu public lors du colloque « Économie circulaire : les entreprises dans la boucle ! », les entreprises ont pu témoigner de façon très factuelle que les projets annoncés avancent de

manière satisfaisante : 79% des engagements suivent le rythme initialement prévu et 16% sont en avance par rapport aux objectifs initiaux. Signe de l'effet d'entraînement résultant de cette dynamique, 20 nouveaux engagements sont publiés en 2018 montrant que les grandes entreprises sont porteuses de solutions et avancent avec détermination pour une économie plus circulaire, notamment s'agissant du recyclage des plastiques.

La mise en place d'engagements volontaires d'entreprises permet de tester et de déployer les solutions les plus adaptées

“

François-Nicolas Boquet, *Directeur Environnement, Climat et Energie*



Les initiatives des entreprises contribuent à l'atteinte des objectifs climatiques

Quels ont été les travaux marquants de 2018 ?

Alors que la dynamique autour de l'enjeu climatique connaît une forte accélération et que la sphère financière exerce une pression croissante pour que les entreprises se préparent au « risque climat » et fassent évoluer leurs stratégies ainsi que leur reporting, l'Afep a réalisé une étude sur l'analyse de ce risque en collaboration avec le think-tank The Shift Project. L'étude établit une cartographie des acteurs et analyse leurs choix méthodologiques. Les entreprises ont ainsi une lecture claire de l'analyse du risque climat et des progrès restant à accomplir par les acteurs intervenant sur cet enjeu. Nous en avons présenté les résultats lors du Colloque sur le financement de l'économie verte organisé par l'Afep à Bruxelles en octobre dernier. Une nouvelle étude vient d'être lancée pour aider les entreprises à déterminer leurs propres scénarios énergie-climat. Ce travail continu avec les parties prenantes montre l'importance que portent les entreprises de l'Afep à la définition de scénarios pertinents pour les accompagner dans la réduction de leurs émissions.

Les textes européens et français étaient nombreux cette année : quels sont ceux qui ont retenu votre attention ?

L'année a été féconde avec la finalisation de quatre directives importantes : trois directives climat-énergie pour l'horizon 2030 concernant le système de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) pour la période 2021-2030, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et la révision de la directive-cadre sur les déchets afin de développer l'économie circulaire. Les négociations sur le règlement du marché de l'électricité permettent de conclure dans l'UE des contrats de long terme avec les fournisseurs d'énergie, comme cela existe hors de l'Union. Le but : sécuriser les chaînes industrielles fortement consommatrices d'énergie et améliorer leur compétitivité. Sur le plan national aussi, nous avons fait valoir l'importance de conserver au sein de l'Union une industrie qui fait d'importants progrès sur son impact climatique et d'éviter la délocalisation de la production dans des pays à moindres contraintes carbone.

Quelles sont les principaux sujets prévus dans l'année à venir ?

Sur le plan européen, les élections puis le renouvellement de la Commission font de cette année une période de transition. Il sera particulièrement intéressant de voir comment le débat européen intègrera les enjeux environnementaux au premier rang desquels le climat. Au niveau national, nous attendons un projet de loi relatif à l'économie circulaire, dont nous espérons qu'il donnera aux entreprises un cadre incitatif, fort et pertinent aux entreprises afin de poursuivre les démarches engagées.

Le Brexit : éviter les effets disruptifs pour les entreprises

Le Brexit a constitué, avec les tensions commerciales UE-Etats-Unis, un des principaux défis pour les entreprises françaises à l'international en 2018. Il a d'abord fallu évaluer son impact sur l'activité des entreprises en lien d'affaires avec la Grande-Bretagne : sont concernés tout aussi bien les flux logistiques que l'accès aux services financiers de base, les échanges de données, la gestion des ressources humaines ou la structure juridique et fiscale des groupes transfrontaliers.

Cette analyse transversale, dans laquelle l'Afep a accompagné ses membres par de nombreux ateliers thématiques, a permis de mesurer le degré d'exposition des entreprises au Brexit et d'élaborer des plans d'urgence individuels en cas de sortie sans accord. L'autre enjeu a été de faire entendre la voix des entreprises auprès des pouvoirs publics dans un processus de négociation complexe, chaotique et confidentiel.

Notre tâche prioritaire a été d'alerter les négociateurs de l'UE et les autorités françaises sur les effets disruptifs du Brexit et d'insister sur les trois garanties clés pour éviter un choc négatif pour l'économie française : une période transitoire avec le maintien dans le marché intérieur, un cadre juridique assurant la continuité des opérations économiques transmanche à la fin de

cette période et des mesures d'urgence en cas de sortie sans accord.

Sans préjuger de l'issue du processus de ratification au Royaume-Uni, ces trois objectifs ont été atteints à la fin de l'année 2018, avec un accord de retrait signé par les deux parties qui comporte l'essentiel des mesures de continuité demandées, une période de

transition d'une durée de vingt-et-un mois renouvelable, et des outils législatifs d'urgence élaborés par la Commission européenne et le gouvernement français.

En parallèle, l'Afep a également contribué à la préparation des relations futures avec le Royaume-Uni, indispensable pour atténuer les effets de long terme du Brexit et maintenir des liens d'affaires forts avec le Royaume-Uni. Grâce aux contributions très détaillées des membres, nous avons ainsi pu fournir aux pouvoirs publics des listes détaillées des engagements souhaités dans le cadre du volet économique du futur accord de partenariat : accès au marché des biens et des services, cadre d'investissement et règles de concurrence équitable entre l'UE et le Royaume-Uni pour éviter une course à la compétitivité-prix pour l'après-Brexit.

L'Afep a contribué à la préparation des relations futures avec le Royaume-Uni



Marc Poulain, *Directeur Négociations Commerciales Internationales*



Nous accompagnons nos membres pour anticiper les conséquences du Brexit et de la politique commerciale américaine

Le secteur Négociations Commerciales a été créé en 2017 à l'Afep, en réponse à une forte attente de vos membres. Comment avez-vous déployé votre action cette année ?

2018 a été une année de montée en puissance pour le secteur « Négociations commerciale internationale ». Outre une analyse détaillée des enjeux du Brexit et un recensement des besoins des entreprises face à ce défi, nous avons porté les positions des entreprises dans des domaines clés de la politique commerciale avec les Etats-Unis, du filtrage des investissements étrangers et de la protection des investissements français à l'étranger ou encore la réforme de l'OMC. En complément, de nouveaux outils d'information des adhérents ont été mis en place : sections « Brexit » et « politique commerciale de l'UE » dans la note mensuelle d'information et une lettre confidentielle à l'attention des présidents pour les alerter sur les développements des négociations commerciales internationales.

Outre le Brexit, la politique commerciale américaine vous a beaucoup mobilisé en 2018 : quelle a été votre approche de ce sujet ?

Les Etats-Unis ont donné lieu à plusieurs séquences fortes en 2018, tant concernant les taxes sur l'aluminium et l'acier que le rétablissement des sanctions sur l'Iran. L'Afep a constitué un relai précieux auprès des pouvoirs publics français et européens pour les grandes entreprises et relayé leurs attentes y compris sectorielles. Par exemple, notre position paper sur les nouvelles taxes américaines et les contre-mesures européennes a eu pour effet un meilleur examen des impacts sectoriels et, in fine, un retrait de certaines lignes de tarifs douaniers pouvant pénaliser l'activité de nos membres. Sur les sanctions iraniennes, nous avons fait un travail prospectif et proposé des solutions opérationnelles comme la création d'un canal de financement et de règlement des opérations de financement hors circuit dollar ou une réforme du règlement communautaire de blocage.

Quels sont les défis qui attendent les grandes entreprises en 2019 ?

Nous continuerons d'informer et de porter la voix de nos adhérents sur les négociations relatives au Brexit et aux relations commerciales UE-Etats-Unis. Nous allons également identifier les priorités de nos membres en vue de la refonte de la stratégie de la politique commerciale de l'UE, qui interviendra lors de la mise en place de la nouvelle Commission européenne après les élections européennes.

Europe

L'Afep à Bruxelles

Nos priorités pour 2019



Marché intérieur

- Clarifier les règles de protection des lanceurs d'alerte.
- Construire un cadre équilibré pour les recours collectifs.



Environnement, climat, énergie

- L'objectif à 2050 : se focaliser sur les solutions à faibles émissions, l'établissement de normes « bas carbone », les investissements en faveur de nouvelles technologies et la préservation de la compétitivité des entreprises.
- Stimuler les engagements volontaires en matière de recyclage des plastiques.



Marchés, information financière et non-financière

- Revoir et simplifier les obligations de reporting pour les rendre cohérentes et plus pertinentes pour les utilisateurs.
- Rendre la taxonomie des activités durables inclusive et adaptée aux spécificités des secteurs.
- Elaborer un meilleur encadrement des agences de notation extra-financière.
- Simplifier les obligations de reporting sur les transactions de dérivés des entreprises (EMIR).
- Améliorer la convergence et simplifier la supervision des marchés financiers.



Fiscalité

- Harmoniser l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à condition qu'elle soit attractive pour le financement et la recherche, consolidée et accompagnée d'un alignement des taux.
- Retenir une approche internationale de la taxation du secteur numérique.



Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

- Simplifier la procédure de transferts de siège et fusions transfrontalières à l'intérieur de l'UE.
- Harmoniser les règles concernant les rémunérations des dirigeants.



Négociations commerciales internationales et Brexit

- Brexit : faciliter la relation économique future avec le Royaume-Uni, en contrepartie d'obligations de « level playing field ».
- Défendre les intérêts des entreprises européennes face au protectionnisme américain.
- Lutter contre l'extraterritorialité de la législation américaine.

Ce que nous avons obtenu en 2018

- **Autorités de concurrence** : les compétences et les pouvoirs des autorités nationales de la concurrence sont harmonisés, tout en accroissant la sécurité juridique des entreprises au sein de l'UE.
- **Outil d'information du marché unique (SMIT)** : le projet, qui prévoyait d'étendre les pouvoirs d'enquête de la Commission auprès des entreprises, est écarté.
- **Libre circulation des données** : les entreprises disposent de la liberté d'établir leurs données non personnelles sur le territoire de l'Etat membre de leur choix.
- **Efficacité énergétique** : l'objectif à l'horizon 2030 d'économie d'énergie est fixé à 32,5%, et la flexibilité permettant d'atteindre cet objectif à un coût réduit est maintenue.
- **Marché de l'électricité** : les entreprises pourront disposer d'une visibilité à 10 ans, grâce à l'autorisation des contrats de long-terme de fourniture d'électricité, ce qui encouragera la localisation des sites de production dans l'UE.
- **Brexit** : le projet d'Accord de retrait comporte une période de transition avec maintien du Royaume-Uni dans le marché intérieur suffisamment longue pour l'adaptation des entreprises, et garantit au maximum la continuité des situations juridiques existantes.
- **Contrôle des investissements étrangers** : le nouveau cadre européen favorise les échanges d'information et la réaction des Etats membres sur les investissements directs les plus problématiques.
- **Réforme de l'OMC** : l'UE a adopté des positions de négociation fortes sur le renforcement des règles en matière de subvention et des entreprises d'Etat et le sauvetage de l'organisme de règlement des différends.

Le bureau
de l'Afep
à Bruxelles
en chiffres

+40 projets de texte suivis

1 conférence publique organisée à Bruxelles sur la finance durable

+100 rendez-vous avec des représentants des institutions européennes

4 rencontres thématiques avec des personnalités européennes

2 missions dans les pays exerçant la Présidence de l'UE (Autriche, Roumanie)

5 collaborateurs



Jérémie Pélerin,
Directeur des Affaires Européennes et Responsable du Bureau de Bruxelles



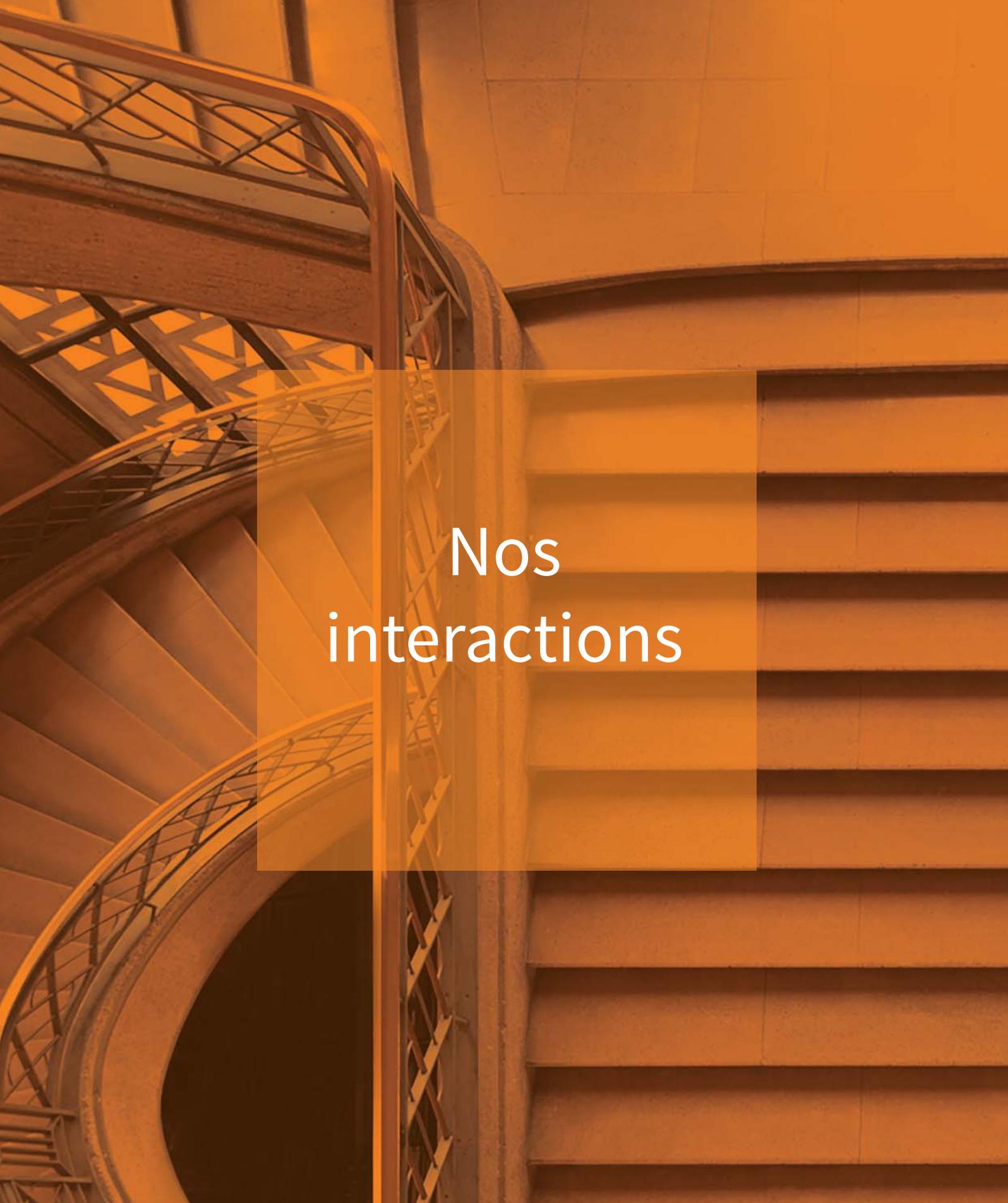
L'Afep occupe une place particulière dans le paysage des associations patronales en Europe

Quel est le rôle de l'Afep à Bruxelles ?

Le bureau de Bruxelles a pour mission de mettre en œuvre la stratégie de lobbying de l'Association sur les dossiers européens. Nous travaillons main dans la main avec l'équipe d'experts à Paris et assurons l'interface entre l'association et les institutions européennes : nous sommes en contact permanent avec les représentations des Etats Membres, la Commission européenne, les députés et leurs assistants. Par ailleurs, nous constituons également l'interface de l'Association avec ses membres en matière européenne. Nous faisons le lien non seulement avec nos membres qui ont un bureau à Bruxelles, mais aussi avec ceux qui n'y ont pas de représentation, mais s'intéressent aux sujets européens. Pour fédérer notre communauté d'adhérents, nous organisons régulièrement des événements comme nos petits-déjeuners trimestriels et des rencontres sur les textes en cours de négociation avec des décideurs européens de premier plan : fonctionnaires européens, députés, ambassadeur de l'Etat exerçant la présidence de l'UE... L'Afep ne suit pas tous les textes européens concernant les entreprises mais effectue un choix en fonction des demandes des entreprises et de l'importance des enjeux.

Quels sont vos rapports avec les autres alliances et associations ?

L'Afep occupe une place particulière dans le paysage des associations patronales nationales en Europe, de par la représentation directe des entreprises, leur taille et la participation active de leur Président à ses travaux : il n'existe pas d'association comparable de ce point de vue dans les autres États membres. L'Afep est membre fondateur de EuropeanIssuers (Association européenne des sociétés cotées) qui regroupe 15 associations d'entreprises dans 14 pays européens, ainsi que 27 entreprises. Nous sommes très impliqués dans les travaux de cette association, qui nous appuie dans nos actions d'influence sur la réglementation des marchés financiers, le gouvernement d'entreprise, le droit des sociétés et la RSE. Sur les autres sujets couverts par l'Afep, nous entretenons des échanges réguliers et des coopérations ponctuelles avec d'autres organisations d'entreprises, notamment nos confrères allemands (Deutsches Aktieninstitut) et italiens (Assonime) au sein de EuropeanIssuers, mais aussi avec BusinessEurope (la confédération européenne des patronats nationaux), le BDI ou l'US Chamber of Commerce.



Nos
interactions

En 2018 l'Afep a organisé :

> **10**

dîners autour de
Ministres ou
d'Ambassadeurs

> **124**

réunions avec les
entreprises sur les
domaines suivis
par l'Afep

> **39**

réunions avec des
représentants des
pouvoirs publics

Réunions / Dîners d'information des Présidents

Gérald Darmanin

Ministre de l'Action et des Comptes publics

Julien Denormandie

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion
des territoires

Nicolas Hulot

Ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique
et solidaire

Jean-Pierre Jouyet

Ambassadeur de France au Royaume-Uni

Alexis Kohler

Secrétaire Général de l'Elysée

Jean-Yves Le Drian

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Bruno Le Maire

Ministre de l'Economie et des Finances

Didier Migaud

Premier président de la Cour des comptes

Muriel Pénicaud

Ministre du Travail

Valérie Pécresse

Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Evènements publics

LE TOP : le grand tête-à-tête des patrons pour la croissance – le 10 février 2018

Act4Nature : Engagement pour la biodiversité – le 10 juillet 2018

Finance durable : le point de vue des entreprises – le 18 octobre 2018 à Bruxelles

Economie circulaire : les entreprises dans la boucle ! – le 25 octobre 2018

Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Yann-Gaël Amghar

Directeur Général de l'ACOSS

Thomas Andrieu

Directeur des affaires civiles et du sceau – Ministère de la Justice

Sylvie Apollin

Directrice du développement du Museum d'Histoire Naturelle

Laure d'Astorg

Directrice générale de l'Alliance Préservation Forêts

Virginie Beaumeunier

Directrice Générale de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

Xavier Beccalori

Agence Française Anticorruption (AFA) - département de l'Appui aux acteurs économiques

Fouad Benseddik

Directeur des relations institutionnelles et des méthodes de Vigeo

Pierre Bollon et Valentine Bonnet

Association Française de la Gestion Financière (AFG)

Cédric Bourillet

Directeur Général de la Prévention des Risques (DGPR)

Guy Canivet

Président du Haut comité juridique de la place financière de Paris

Martine Charbonnier

Secrétaire générale adjointe de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Claire Dadou-Willmann

Délégué général de l'Association Alliance Chimie Recyclage - 2ACR

Samira Djouadi

Présidente de l'Association « Tous en stage »

Edouard Dubois

Vice-Président Corporate Governance & Responsible Investment de BlackRock

Fabrice Dubreuil

Représentant Permanent adjoint de la France auprès de l'Union européenne

Patrick Fiorani

Lead Analyst de Glass Lewis Europe

Antoine Foucher

Directeur de cabinet de Mme Muriel Pénicaud, Ministre du Travail

Maïté Gabet

Chef du Service du contrôle fiscal à la Direction générale des finances publiques

Christine Guéguen

Présidente du Haut Conseil du Commissariat aux comptes (H3C)

Mr. Jay Khosla, Staff and Policy Director of the Senate Finance Committee

Chef de la délégation de la commission des finances du Sénat des Etats-Unis sur la réforme fiscale

Jean Lessi

Secrétaire général de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Dominique Libault

Directeur de l'EN3S, Vice-Président du Haut Conseil du financement de la Protection sociale

Nikolaus Marschik

Ambassadeur Représentant Permanent de l'Autriche auprès de l'Union européenne

Aimen Mir

Vice-secrétaire d'Etat au département américain du Trésor, en charge des investissements étrangers

Valère Moutarlier

Directeur DG Taxud, Commission européenne

Juliana Nam

Conseillère à la Mission Australienne auprès de l'Union européenne

Florence Poivey

Négociatrice pour le Medef en charge de la Formation professionnelle

Christophe Purreau

Directeur de la législation fiscale, Direction générale des finances publiques

Bruno Renard

Président de la Fédération des acteurs des plans de mobilité (FAPM)

Catherine Salmon

Executive director - Corporate Governance Research of Institutional Shareholder Services (ISS)

Yves Struillou

Directeur Général du Travail

Stéphane Taillepié

Head of Corporate Engagement of Amundi

Vegard Torsnes

Senior Analyst Ownership Strategies of Norges Bank Investment

Claire Tutenuit

Déléguée générale d'Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Groupes de travail et consultations

■ Affaires Fiscales

Actualité

- Commissions fiscales : Panorama de l'actualité fiscale
- Enquête annuelle sur les prélèvements obligatoires supportés par les entreprises de l'Afep
- Projet de loi de lutte contre la fraude
- Projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC)
- Projet de loi de finances pour 2019

Fiscalité des entreprises

- Fiscalité de la recherche : préservation du crédit d'impôt recherche et audition par l'Assemblée nationale
- Livre Blanc sur la réforme de l'impôt sur les sociétés : position des entreprises
- Charges financières : analyse du projet de réforme, chiffrage et position des entreprises
- Intégration fiscale : analyse du projet de réforme et position des entreprises
- Redevances de brevets : analyse du projet de réforme, chiffrage et position des entreprises
- Adaptation du régime français d'impôt sur les sociétés au contexte européen et international : audition par la commission des finances du Sénat
- Restructurations : position des entreprises sur le projet d'instruction

- Impôts sur les facteurs de production : audition par l'Inspection générale des finances
- Définition des locaux industriels : position des entreprises
- CVAE et modalités de répartition entre les collectivités locales : audition par la commission des finances de l'Assemblée nationale
- Impôts locaux : comptabilisation de la CVAE

Fiscalité des particuliers

- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : modalités de mise en œuvre
- Prélèvement forfaitaire unique (PFU) : saisine de la DLF sur l'application aux dividendes versés à des actionnaires étrangers personnes physiques
- Pacte Dutreil Transmission : propositions des entreprises
- Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : aménagement de la déclaration

Relations entre l'administration fiscale et les entreprises

- « Confiance Plus » : constat sur le contrôle fiscal, position sur les projets de la DGFIP et propositions d'amélioration des entreprises
- Publicité des sanctions administratives : analyse du projet de texte et position des entreprises
- Liste française des pays non coopératifs : position des entreprises sur le projet de texte

- Optimisation et évasion fiscale : audition par la commission des finances de l'Assemblée nationale

Fiscalité européenne et internationale

- Convention multilatérale BEPS (MLI) : auditions par l'Assemblée nationale et le Sénat
- Conventions fiscales internationales : problématiques locales rencontrées par les entreprises
- Fiscalité américaine : audition par la commission des finances de l'Assemblée nationale
- Brexit : Problématiques fiscales rencontrées par les entreprises
- Projets fiscaux européens en cours : échanges avec la Commission européenne
- CBCR « public » : suivi des travaux européens
- ACCIS/ACIS : analyse des propositions de directives et position des entreprises
- Fiscalité du numérique : position des entreprises
- Problématiques fiscales rencontrées avec la Chine

Obligations déclaratives et recouvrement des impôts

- Recouvrement des impôts, prélèvements sociaux et cotisations sociales : position des entreprises
- CBCR « fiscal » : précisions sur les modalités de déclaration
- Documentation « Prix de transfert » : consultation sur le projet d'instruction
- Douanes : position des entreprises sur la proposition de la DG Douanes sur la TVA à l'importation, TGAP et TVA pétrolière

■ Droit des sociétés, droit boursier, gouvernement d'entreprise et conformité

Droit des sociétés et gouvernement d'entreprise

- Révision du code Afep-Medef : lancement de la consultation publique, entretiens avec les principales parties prenantes sur les évolutions du code, concertation entre les entreprises sur l'application des nouvelles recommandations, préparation des évolutions du guide d'application du code de gouvernement d'entreprise
- Echanges sur le renouvellement des mandats des présidents directeurs généraux
- Mixité dans les instances dirigeantes : élaboration d'un vademecum pour favoriser l'équilibre hommes/femmes au sein du top 100 et reprise de l'initiative de Board Women Partners pour créer une liste de femmes pouvant siéger dans des conseils d'administration
- Règlement sur les abus de marché et plans d'actionnariat salarié/épargne salariale : articulation des réglementations
- Préparation des assemblées générales : entretien avec l'AMF, les agences de conseils en vote et les investisseurs et bilan des assemblées générales
- Activités des proxys advisors : demande d'un meilleur encadrement, en particulier sur le sujet des conflits d'intérêts générés par leurs activités de conseil ; réponse à la consultation des proxys advisors sur leur code de conduite « Best Practice Principles »
- Digitalisation du droit des sociétés cotées : développement de la plateforme de vote électronique Votaccess ; dématérialisation des documents d'assemblées générales ; émargement de la feuille de présence par voie électronique
- Entretien avec le directeur des affaires civiles et du sceau : réforme de la responsabilité civile, modifica-

tion de la définition du contrat de société dans le code civil, confidentialité des avis des juristes, transposition de la directive sur les droits des actionnaires

- Projet de loi PACTE : analyse des mesures relative au gouvernement d'entreprise, actionnariat salarié, mixité, transposition de la directive sur les droits des actionnaires...

- Projet de loi de surtransposition des directives européennes sur les aspects de droit des sociétés

- Rôle sociétal de l'entreprise : réflexion sur la pertinence et l'opportunité d'une évolution de la définition de la société au sein du Club des juristes

- Simplification du droit des sociétés, actualisation des travaux Afep/Ansa/Medef en lien avec la proposition de loi sur la simplification, la clarification et l'actualisation du code de commerce (exercice du droit de vote, actionnariat salarié, fenêtres négatives, régime des nullités, cautions, avals et garanties...)

- Simplification et rationalisation des obligations de reporting résultant notamment de la déclaration de performance extra-financière, de la loi vigilance, de la loi Sapin II

- Etudes sur les rémunérations (jetons de présence, say on pay, conditions de performance)

Droit européen

- Proposition de directive relative à la protection des lanceurs d'alerte : échange avec les entreprises, les rapporteurs au Parlement européen, les représentations permanentes

- Propositions de directive sur la mobilité des sociétés (conversions, fusions et scissions transfrontalières)

- Projet de lignes directrices de la Commission européenne sur les rémunérations des mandataires sociaux

- Proposition pour conférer à ESMA un pouvoir de suspension « suspensory technical standard » dans des circonstances exceptionnelles

Conformité

- Présentation par l'Agence française anticorruption (AFA) de ses attentes dans le cadre de l'élaboration des plans anticorruption dans le cadre de sa mission d'appui aux entreprises

- Concertation entre entreprises sur les contrôles de l'AFA

Affaires financières

- Prospectus : réponses aux consultations de l'ESMA sur les mesures de mise en œuvre du règlement européen (format et contenu du prospectus, présentation des facteurs de risques, informations clés du résumé...)

- Fitness Check : réponse à la consultation de la Commission européenne sur le cadre de reporting des entreprises cotées

- Contrats de liquidité : position des entreprises sur le projet de révision par l'AMF de la pratique de marché

- Reporting électronique : analyse du rapport de l'ESMA sur la mise en place d'un format de reporting européen électronique

- Documents de référence 2019 : réunion avec l'AMF sur l'impact du nouveau règlement prospectus sur les documents de référence et les prospectus déposés en 2019

- Délais de paiement : position des entreprises sur les mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer le traitement des factures et réduire les retards de paiements

- Finance durable : analyse du plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable et position des entreprises

■ Affaires sociales

Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- Projet de loi relatif à la liberté de choisir son avenir professionnel
- Réunions sur le projet de réforme de la formation et de l'apprentissage
- Travaux sur l'accueil et le maintien dans l'emploi des handicapés

Accueil des jeunes par les entreprises

- Réunion sur les axes prévus par le projet de PaQte porté par Julien Denormandie
- Présentation de la plateforme Engagements jeunes
- Présentation de l'association « Tous en stage »
- Enquêtes auprès des adhérents sur l'accueil des jeunes (stage, alternance, insertion)
- Synthèse des travaux

Egalité entre les femmes et les hommes

- Travaux sur l'outil de mesure des écarts salariaux entre hommes et femmes, communication de la position de l'Afep
- Elaboration avec le département juridique d'un vademecum sur la présence des femmes dans les instances dirigeantes

Épargne salariale

- Projet de loi PACTE (mesures relatives à l'épargne retraite et à l'épargne salariale)
- Enquêtes sur les impacts d'une modification de la formule de calcul de la réserve spéciale de participation

Coût du travail

- PLFSS pour 2019
- Travaux sur la transition entre CICE et allègements de charges

■ Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Entreprises et droits humains

- Journée de formation des entreprises avec le Shift, centre d'expertise sur les Principes directeurs des Nations Unies (UNGP) relatifs aux entreprises et aux droits humains
- Bonnes pratiques de reporting sur les engagements, risques et diligences raisonnables mises en œuvre par les entreprises en matière de droits humains

Notation extra-financière

- Enquête Afep, Medef en coopération avec le Cliff et le C3D sur la perception par les entreprises des pratiques de notation ESG
- Restitution des résultats de l'enquête aux entreprises
- Réunions avec des agences de notation extra-financière et avec des investisseurs

Plan d'action européen sur la finance durable

- Etablissement d'un cadre pour faciliter l'investissement durable, traitant notamment de l'élaboration de la taxonomie des activités durables
- Renforcement des obligations des investisseurs institutionnels en matière de prise en compte des critères ESG dans leurs politiques d'investissement
- Création d'indices de référence (benchmarks) « bas carbone » et à impact carbone positif

Transposition de la directive européenne sur l'information extra-financière

- Premières déclarations de performance extra-financière dans le rapport de gestion
- Cohérence entre les différentes obligations de reporting extra-financier (déclaration de performance extra-financière, loi sur le devoir de vigilance, reporting sur les risques financiers et extra-financiers)

Vérification des informations extra-financières publiées par les entreprises

- L'arrêté du 14 septembre 2018 sur la vérification des informations extra-financières par les organismes tiers indépendants (OTI)
- Révision du fascicule de documentation de l'AFNOR FD X30-024 « Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'art. L.225- 102-1 du code de commerce »

■ Environnement

Economie circulaire

- Réunions mensuelles sur l'économie circulaire concernant notamment la Feuille de route nationale sur l'économie circulaire
- Préparation du colloque Afep du 25 octobre sur l'économie circulaire
- Travaux sur la proposition de directive relative aux produits plastiques à usage unique
- Réponse à la consultation de la Commission européenne sur l'interface substances chimiques, produit et déchets

Climat et énergie

- Comité de pilotage des études pour l'Afep par *The Shift Project* sur l'analyse du risque climat par les acteurs de la notation (publiée en février 2018), puis sur la conception des scénarios énergie-climat des entreprises (publication prévue en avril 2019)
- Travaux de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour la période 2019-2023 et participation aux Comités de pilotage des pouvoirs publics
- Réunions d'aide à la conception et à la mise en œuvre par les entreprises de plans de déplacement urbain

- Réponse à la consultation de la Commission sur les critères de secteurs exposés au risque de fuites de carbone (directive ETS)
- Réponse à la consultation de la Commission européenne en vue de la « stratégie climat 2050 de l'UE » Brexit et environnement
- Travaux législatifs sur le « paquet Énergie propre » pour l'horizon 2030 (efficacité énergétique, performance énergétique des bâtiments, marché de l'électricité)
- Réponse à la consultation sur l'évaluation directive taxation de l'énergie (ETD)

Biodiversité

- Préparation des engagements volontaires des entreprises Afep en faveur de la biodiversité dans le cadre de la démarche Act4Nature
- Colloque Act4Nature du 10 juillet 2018

Finance durable

- Travaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action « finance durable » de la Commission européenne (participation aux consultations, propositions sur les travaux législatifs et analyse des productions des groupes d'experts)
- Colloque Afep Finance Durable du 18 octobre 2018

Brexit

- Réunions de travail sur le Brexit : environnement, climat et énergie

■ Affaires commerciales, propriété intellectuelle

Protection des données personnelles

- Projet de loi relatif à la protection des données personnelles
- Gouvernance des délégués à la protection des données (DPO)
- Consultation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur les critères de certification de délégué à la protection des données (DPO)
- Transfert de données dans les accords de libre-échange et les relations avec le Royaume-Uni

Délais de paiement

- Réunion sur les pratiques des entreprises en matière de paiement et les marges de progrès suite au Rapport de l'Observatoire des délais de paiement
- Simplification des factures
- Modalités de calcul des retards appliquées par la DGCCRF
- Indicateurs de suivi des retards de paiement

Propriété intellectuelle

- Impact du Brexit sur les droits de propriété intellectuelle
- Proposition de loi transposant la directive sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulguées
- PACTE : impact des modifications en propriété intellectuelle

Consommation

- Proposition de directive relative aux actions représentatives dans le domaine de la protection des intérêts collectifs des consommateurs
- Consommateur et Economie circulaire : consultation sur l'information précontractuelle

Concurrence

- Impact du Brexit en matière de concurrence, d'aides d'Etat et du régime des entreprises publiques
- Consultation de l'Autorité de la concurrence sur un projet de communiqué relatif à la procédure de transaction
- Mission d'évaluation relative aux pouvoirs de l'Autorité de la concurrence (ADLC) en matière de concentration et de transaction
- Consultation de l'Autorité de la concurrence (ADLC) sur l'introduction d'un nouveau contrôle ex post pour les opérations de concentration
- Consultation de la Commission européenne sur la répercussion des surcoûts sur les juridictions
- Projet d'Ordonnance concurrence (Projet de loi PACTE)

■ Négociations commerciales internationales

Politique commerciale de l'UE

- Relation transatlantique (droits de douane sur l'acier et sanctions contre l'Iran)
- Projet de refondation de l'OMC
- Projet de loi PACTE et projet de règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers
- Extension du décret relatif au contrôle des investissements étrangers
- Données dans les accords de libre-échange et les relations avec le Royaume-Uni

Retrait du Royaume-Uni de l'UE (BREXIT)

- Investissements et relations intragroupes
- Impact du Brexit en matière de concurrence
- Impact du Brexit sur les droits de propriété intellectuelle
- Brexit, énergie, climat et environnement
- Impact du Brexit en matière de gestion des ressources humaines
- Impact du Brexit en matière de services financiers
- Mesures de préparation françaises prises par ordonnances

Directeur Général : François Soulmagnon
Assistante : Françoise Stephan - f.stephan@afep.com
Directeur : Stéphanie Robert
Assistante : Sylvie Bertaux - s.bertaux@afep.com
Conseiller du Président : Eudoxe Denis - e.denis@afep.com
Directeur des Affaires Fiscales : Laetitia de La Rocque - l.de.la.rocque@afep.com
Directrice adjointe des Affaires Fiscales : Amina Tarmil - a.tarmil@afep.com
Directrice du Service Juridique : Odile de Brosses - service-juridique@afep.com
Directeur des Affaires Financières : Le Quang Tran Van - affaires.financieres@afep.com
Directrice Affaires commerciales et propriété intellectuelle : Emmanuelle Flament-Mascaret - concurrence@afep.com
Directeur RSE et Affaires Internationales : Elisabeth Gambert - rse@afep.com
Directrice des Affaires Sociales : Julie Leroy - affaires-sociales@afep.com
Directeur Environnement, Energie et Climat : François-Nicolas Boquet - environnement@afep.com
Directeur Négociations Commerciales Internationales : Marc Poulain - m.poulain@afep.com
Directeur des Affaires Européennes et Responsable du Bureau de Bruxelles : Jérémie Pèlerin - j.pelerin@afep.com
Directeur adjoint des Affaires Européennes : Justine Richard-Morin - j.richard-morin@afep.com
Policy Advisor : Alix Fontaine - a.fontaine@afep.com
Chef Economiste : Nicolas Ragache - economie@afep.com
Directrice du Développement : Laurence Ville - l.ville@afep.com
Directeur administratif et financier : Dominique Bricoteaux - d.bricoteaux@afep.com
Secrétariat Paris : Isabelle Duval ; Valérie Stefanidis ; Sandrine Tamby - p.secretariat@afep.com
Secrétariat Bruxelles : Catherine du Bus de Warnaffe ; Sylvie Lema - europe@afep.com
Moyens généraux & Services techniques : Vincent Timelli ; David Robles ; Hervé Ross - services.generaux@afep.com
Accueil : Nathalie Olivier - accueil@afep.com

Ont contribué à ce rapport :

Anna Casal, Hélène Dodin, Chantal Claude

Photos : Cyril Bruneau, Edouard Ducos, Bruagency



Ce document a été imprimé sur du papier recyclé.



Association française des entreprises privées

11 avenue Delcassé - 75008 Paris

+33(0)1 43 59 65 35

4-6 rue Belliard - 1040 Bruxelles

+32(0)2 219 90 20/ europe@afep.com

